



Hebdomadaire  
Paraît le vendredi  
N° 2573  
24 novembre 2017  
1,20 € • DOM: 1,80€



Prolétaires de tous les pays, unissons-nous!

# LUTTE

Le journal  
d'Arlette Laguiller

# OUVRIÈRE

UNION COMMUNISTE (trotskyste)

## Répression dans les entreprises, procès contre des militants

# Assez d'un patronat qui veut revenir au 19<sup>e</sup> siècle!



**Ordonnances:**  
**Lois scélérates**  
**qui méritent**  
**la poubelle**

page 3

**Violences faites**  
**aux femmes:**  
**Manifestation**  
**le 25 novembre**

page 6

**Libye:**  
**L'UE complice**  
**des marchands**  
**d'esclaves**

page 8

# Les voyous, ce sont les patrons et leurs représentants !

Cinq mois de prison avec sursis, telle est la peine encourue par les neuf militants CGT de l'usine PSA de Poissy, dans les Yvelines, faussement accusés par leur direction de séquestration et de violences psychologiques en réunion. Tout est révoltant dans le procès qui leur est fait : les mensonges de la direction, l'attitude de la justice qui traite les ouvriers qui se défendent comme s'il s'agissait de voyous et de délinquants. Mais cela n'a rien d'un cas isolé.

En juillet dernier, à la suite d'accusations tout aussi mensongères, le secrétaire de la CGT de cette même entreprise a été condamné à six mois de prison avec sursis. À l'usine PSA de Mulhouse, six militants sont mis en examen pour distribution d'un tract syndical que la direction juge diffamatoire. Pour la direction de Peugeot, tout est bon pour tenter de briser des militants combattifs : pressions quotidiennes, intimidations, sanctions, demandes de licenciement et maintenant recours aux tribunaux.

L'attitude des dirigeants de PSA est à l'image de celle de l'ensemble du patronat depuis des années. Les travailleurs d'Air France avec l'affaire de la chemise déchirée, ceux de Goodyear qui luttent contre la fermeture de leur usine et ceux de bien d'autres entreprises ont dû affronter la même répression.

Quand les patrons s'en prennent aux militants ouvriers, ils cherchent à renforcer l'arbitraire que subissent quotidiennement l'écrasante majorité des travailleurs : pressions pour augmenter le rythme de travail, temps de pause réduits, chantage permanent à l'emploi... Et tout cela dans un seul objectif : augmenter les profits et enrichir les actionnaires !

PSA, qui se prétendait au bord de la faillite il y a cinq ans, a réalisé plus d'un milliard d'euros de profit au premier semestre 2017. Des bénéfices obtenus en supprimant 33 000 emplois depuis 2011, en augmentant le recours aux contrats précaires et en aggravant l'exploitation de l'ensemble des travailleurs du groupe.

Dans tout l'arsenal antiouvrier fourni au patronat par les ordonnances de Macron, il y a une mesure qui vise directe-

ment les militants ouvriers : la fusion programmée d'ici le 31 décembre 2019 du comité d'entreprise, des délégués du personnel et du comité hygiène et sécurité en une instance unique, le comité social et économique. L'objectif est clair : diminuer le nombre de représentants du personnel qui, dans les plus grandes entreprises, sera divisé par deux. Il est aussi prévu de limiter à trois le nombre de mandats successifs. « Pour favoriser la représentativité des salariés », ose prétendre le gouvernement ! En réalité, Macron a donné satisfaction au patronat, qui souhaite empêcher les travailleurs de choisir librement ceux qu'ils jugent les plus aptes à les représenter et à défendre leurs intérêts.

La ministre du Travail, ancienne DRH de Danone, déclare vouloir favoriser la professionnalisation du syndicalisme, autrement dit un syndicalisme davantage soumis à l'influence patronale qu'à celle des travailleurs. La bourgeoisie et ses porte-voix prétendent que la lutte de classe est dépassée mais, par toute leur attitude et leur politique, ils démontrent l'inverse : cette lutte de classe, ils ne cessent de la mener contre les travailleurs !

Les journées d'action organisées depuis le mois de septembre ont permis à des centaines de milliers de femmes et d'hommes de montrer leur opposition aux attaques gouvernementales et patronales. Pour mettre un coup d'arrêt aux reculs sociaux, une lutte générale de l'ensemble du monde du travail sera nécessaire. La classe ouvrière a la force d'imposer ses droits.

Les travailleurs ont montré dans le passé qu'ils pouvaient se battre et se défendre même à l'époque où la bourgeoisie leur refusait le droit de faire grève et leur envoyait l'armée pour réprimer. Il leur a fallu mener des luttes pour conquérir le droit de s'organiser dans des syndicats. C'est la grève générale de Juin 36 qui a imposé le droit des travailleurs d'avoir des délégués dans les entreprises.

En montrant sa rapacité et son arrogance d'une façon de plus en plus ouverte, c'est la bourgeoisie elle-même qui finira par provoquer une explosion sociale. Et c'est bien la seule chose qu'elle n'aura pas volée !

## Au sommaire

### LEUR SOCIÉTÉ

Restos du cœur : plus de misère chaque année	4
Les restos du Havre menacés d'expulsion	4
Congrès des maires : opération déminage	4
Péages autoroutiers : il faudra payer plus	4
Castaner, la voix de son maître	4
Chômage : plus de 6 millions privés d'un vrai salaire	5
Retraites complémentaires : une attaque en règle	5
Fonctionnaires : jour de carence rétabli	5
Budget : au bonheur des promoteurs	5
Fraude fiscale : justice clémente	6
Collomb : démagogie à balles réelles	6
Contre les violences faites aux femmes	6
Centres de rétention : une rafle sans fin	7
L'État fait la chasse aux jeunes migrants de Lyon	7

Rennes : « Tous ensemble avec Georgi et Alex ! »	7
Noisiel : lycée René-Cassin	7
Metz : une évacuation scandaleuse	11
Collège Saint-Exupéry - Vincennes	11
Bondy : grève au lycée	11
Assaut de Saint-Denis : le combat continue pour le relogement des sinistrés	16
Marché de l'art, des sommes folles dans un système fou	16
Charlie Hebdo - Mediapart : débat ou caricature ?	16
Avec Loïc de « Jolie Môme »	16

### DANS LE MONDE

Zimbabwe : Mugabe poussé vers la sortie	8
Libye : l'Union européenne complice des marchands d'esclaves	8
Arabie Saoudite : Macron à la rescousse du prince pétrolier	9
Hariri : Premier ministre sans portefeuille	9
Maroc : tragédie de la misère	9

Il y a cent ans : novembre 1917, la déclaration Balfour	10
Israël : mortelle concurrence à droite	10
Irak : les civils victimes des bombardements	10

### ENTREPRISES

PSA - Poissy : « On est des ouvriers, pas des voyous »	12
GM&S - Guéret : des poursuites abandonnées	12
SNCF : la direction veut pouvoir licencier	13
Vélib : les travailleurs de Cyclocity débordés	13
Bus Transdev - Ecquevilly	13
Conseil national de l'industrie : des cadeaux aux licenciés	13
La Poste - Lille	14
La Poste - Caen	14
Mayotte : grève au CHM	14
Arsenal de Lorient : répression en Égypte et complicité en France	14

### RUSSIE 1917

La révolution d'Octobre et le droit des peuples	15
---	----

## Lutte ouvrière dans les kiosques

Notre journal est disponible chez les marchands de journaux, distribué par les Messageries lyonnaises de presse (MLP).

Les idées que nous défendons doivent pouvoir entrer en contact avec un plus large public. C'est pourquoi nous comptons sur tous nos amis, militants et sympathisants ou lecteurs occasionnels. Ils peuvent intervenir auprès des marchands de journaux qu'ils connaissent, pour que ceux-ci affichent notre journal, et les en remercier, non seulement en leur achetant *Lutte ouvrière* mais en les privilégiant pour leurs autres achats de presse. Ils peuvent aussi nous signaler les points de vente où *Lutte ouvrière* n'apparaît pas, mais où ils pensent que ce serait souhaitable. Sur le site Internet de *Lutte ouvrière* (rubrique « dans les kiosques ») on peut trouver la liste des points de vente où notre journal est disponible.

Merci à tous nos lecteurs de faire mieux connaître *Lutte ouvrière*.

# Ordonnances Macron : à mettre à la poubelle

**Mardi 21 novembre, les députés ont entamé le débat sur les ordonnances autorisant le gouvernement à modifier le Code du travail. Ces mêmes députés avaient, au mois de juillet, autorisé Macron et Philippe à établir ces ordonnances et à les mettre en application dès le 1<sup>er</sup> septembre.**

La majorité gouvernementale et une bonne partie des élus LR ne se déjugeront pas et, après peut-être quelques amendements de détail, transformeront ces ordonnances en lois. Les députés confirmeront ainsi, le 28 novembre, la série de dispositions anti-ouvrières contenues dans les cinq ordonnances. Les licenciements seront facilités. Le prix d'un licenciement sans cause réelle sera même connu à l'avance par l'employeur. Le patron aura encore plus de facilités pour modifier

les conditions de travail, les horaires et les salaires dans son entreprise. Les possibilités syndicales seront réduites. Et une foule d'autres mesures seront prises, visant toutes à accroître l'exploitation des travailleurs.

Les ministres et leur chœur politique et médiatique ont glosé sur le fait que les journées d'action syndicales, organisées essentiellement par la CGT, n'avaient pas ébranlé le gouvernement. Et de répéter que, Macron ayant été élu pour faire cette

politique, tenter de le faire changer serait aller contre la démocratie.

La démocratie, comme souvent dans la bouche de ces gens, est en fait la volonté bien comprise du grand patronat, seul bénéficiaire des réformes anti-ouvrières. Toute augmentation de la pression sur les travailleurs, y compris dans les plus petites des entreprises, se transforme en effet en profit supplémentaire dans les coffres des grands groupes

industriels et financiers. Le gouvernement est simplement chargé d'orchestrer cette politique, de trouver les députés pour la voter, les journalistes pour en chanter les louanges, et même certains chefs syndicaux pour lui trouver des vertus.

Mais le vote des députés est loin d'épuiser la question. Les manifestations du 16 novembre ont montré que de nombreux travailleurs n'étaient pas prêts à courber la tête. Les reculs

du gouvernement devant les routiers, puis les dockers, en attendant peut-être les travailleurs des raffineries, montrent qu'il n'est pas si sûr de lui. Macron et sa clique ne tiendraient pas longtemps devant un coup de colère embrasant l'ensemble des travailleurs. Surtout si ces derniers, au-delà des pantins gouvernementaux, commençaient à menacer les vrais responsables, les groupes capitalistes.

**Paul Galois**

## La représentation des salariés mise en pièces

**La CGT a attaqué devant le Conseil d'État les ordonnances Macron sur le Code du travail et il se pourrait que FO fasse de même. Elles sont une attaque frontale du patronat contre les droits du monde du travail.**

Un des volets de l'offensive mise en œuvre par le gouvernement concerne la représentation des travailleurs dans les entreprises. Les décrets de Macron la réduisent considérablement.

Sous prétexte de simplifier le Code du travail et de promouvoir une « nouvelle organisation du dialogue social et économique dans l'entreprise (...) favorisant l'exercice et la valorisation des responsabilités syndicales », il s'agit de réduire de façon drastique la représentation des salariés face à leur patron.

Ainsi, dans les entreprises de plus de 50 salariés, il n'y aura plus de délégués du personnel (DP), du comité d'entreprise (CE) et du comité hygiène et sécurité-conditions de travail (CHSCT) : ces instances céderont la place à un comité

social et économique (CSE). La réforme Macron ne parle que de délégués titulaires au CSE. Si elle fait ainsi passer à la trappe les postes de suppléants, cela réduira déjà le nombre de délégués de moitié. Mais ce n'est pas tout.

Bien que le gouvernement entretienne le flou sur la question du nombre d'heures attribuées aux futurs CSE, il semble qu'il ne devrait pas dépasser 20 heures mensuelles par délégué – soit au total près de trois fois moins que quand il y avait des délégués du personnel, au CE et au CHSCT.

Bien sûr, certaines directions de grandes entreprises, habituées à composer avec la présence de syndicats, ne réduiront peut-être pas le nombre de délégués autant qu'elles

le pourraient désormais. Mais, même là, le nombre de délégués chutera brutalement, comme le montre l'exemple d'Air France.

Quant aux plus petites entreprises, dont beaucoup sont liées à de grands groupes, cette réforme y vaut carte blanche donnée au patron.

Ces dispositions visent bien sûr les syndicats, en diminuant fortement le nombre de leurs représentants mandatés, ce qui n'est pas pour déplaire au patronat. Mais elles sont aussi et surtout une offensive contre l'ensemble des travailleurs.

En réduisant leur possibilité de se faire représenter, elles leur retirent des droits et des moyens de s'organiser et de se faire entendre. Ce sont autant de droits qu'ils devront reprendre et imposer par la lutte. Qui sait si, alors, les patrons ne regretteront pas de s'être privés d'interlocuteurs syndicaux?

**Pierre Laffitte**

## L'exemple d'Air France

La direction des ressources humaines d'Air France, compagnie aérienne qui emploie environ 50 000 salariés, a publié en tableau une « Implication (des ordonnances) sur le nombre d'élus ». Ses chiffres parlent d'eux-mêmes.

Aux Opérations hub (Escale et Passage à l'aéroport de Roissy-CDG), il y a 89 délégués titulaires : Air France n'en prévoit plus que 31 ou 32. À

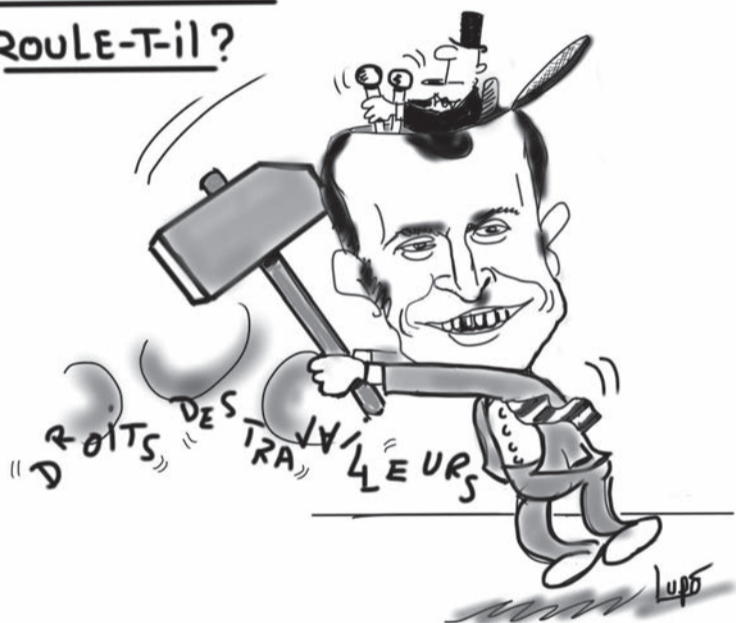
l'Informatique, il n'y aurait plus que 21 ou 22 délégués, pour actuellement 52 titulaires et autant de suppléants. Au Cargo (opérations de fret), la chute serait moindre : 18 à 20 délégués, contre 33 titulaires actuels. À Orly-Nord, pour les 800 travailleurs du secteur Avion, il n'y aurait plus que quatre délégués. Et, pour l'ensemble du secteur industriel de la Maintenance, on passerait de 142 titulaires,

plus autant de suppléants, à 33 ou 34 délégués... pour 8 000 ouvriers et techniciens!

Une grande majorité de ces travailleurs, qu'ils travaillent en équipe ou pas, ne verront donc plus jamais l'ombre d'un délégué à l'atelier, en piste, dans les hangars : tout simplement parce qu'il y en aura désormais quatre ou cinq fois moins.

**P. L.**

**MAIS POUR QUI ROULE-T-IL ?**



### Cercle Léon Trotsky

**L'industrie d'armement, et la domination impérialiste**

La production d'engins de mort : un gâchis monstrueux pour protéger et enrichir les capitalistes

**Vendredi 24 novembre 2017 à 20h 30**

**Docks de Paris Eurosites**  
Avenue des Magasins-Généraux – Bâtiment 282

**Aubervilliers**

Métro : Front-Populaire (ligne 12)

Participation aux frais 3 euros



## Les Restos du cœur: plus de misère

Le 21 novembre, Macron en personne a lancé la trente-troisième campagne des Restos du cœur dans un centre du 10<sup>e</sup> arrondissement de Paris.

Lui qui multiplie les cadeaux aux possédants s'est offert un petit moment de compassion envers le million de personnes, dont 31 000 bébés, qui dans un pays riche, ne mangeraient pas à leur faim s'il n'y avait le dévouement des bénévoles qui font tourner les Restos du cœur, ou d'autres organismes venant en aide aux plus démunis.

Face au nombre croissant de pauvres, les dons de la population, qui ne ménagent pas sa solidarité, seraient malgré tout bien insuffisants. Souvent, les petits supermarchés urbains distribuent aussi aux associations d'aides des denrées invendues encore consommables. Mais, pour empêcher qu'une éventuelle colère des miséreux ne se retourne contre les possédants, l'État y est aussi allé de sa contribution en incitant les entreprises de l'alimentation à donner leurs surplus aux banques alimentaires. Ces

entreprises sont ensuite dédommagées à hauteur de 66%... ce qui leur fait en définitive un joli bénéfice pour des produits qu'elles n'arrivaient pas à vendre par les circuits normaux!

Lancés par Coluche en 1985, les Restos du cœur se voulaient éphémères, pour répondre aux besoins les plus criants des laissés-pour-compte du système capitaliste. Non seulement ils en sont à leur trente-troisième année d'existence, mais leurs interventions se multiplient et se diversifient, notamment dans le domaine du logement. L'an dernier, le nombre de repas servis, en constante augmentation, a atteint 136 millions: 13,9% de la population se trouve en dessous du seuil de pauvreté.

À l'époque des progrès technologiques sans précédents, la régression sociale s'amplifie et s'accélère. Cela juge cette société.

M.L.



## Les Restos du Havre menacés

Les Restos du cœur du Havre sont menacés d'être expulsés des entrepôts où ils stockent leurs réserves, boulevard Jules-Durand. Le tribunal du Havre devait statuer le 21 novembre sur leur avenir.

Les Restos du cœur sont installés dans une partie des anciens entrepôts Sage. La ville du Havre a cédé ces immenses entrepôts en 2011 au groupe Eurasia, une transaction très médiatisée entre Édouard Philippe, alors maire du Havre, et le représentant de ce groupe. Celui-ci devait y construire un grand centre dédié à l'import-export entre la France et la Chine, avec à la clé la création de 700 emplois. Aujourd'hui, les 23 millions d'euros d'investissements prévus n'ont pas été faits et seuls les Restos du cœur et la Banque alimentaire y louent des

locaux vétustes.

Eurasia Groupe, dont le dirigeant fait l'objet d'une enquête pour fraude fiscale et blanchiment, aurait empoché au moins 26 millions à la suite d'opérations immobilières frauduleuses au Havre: cette société a vendu sur plans des locaux flamboyants, mais jamais livrés, et déjà loués aux Restos du cœur. Dans le conflit entre Eurasia et un de ses clients floués, ce sont les Restos qui risquent l'expulsion.

Les pouvoirs publics sont toujours prêts à dérouler le tapis rouge devant le premier margoulin venu, quitte à ce que ce soit les Restos du cœur, qui viennent en aide à 10 000 personnes au Havre, qui subissent les conséquences de leur légèreté.

Correspondant LO

## Congrès des maires: opération déminage

Le Premier ministre Édouard Philippe, venu à l'ouverture du congrès des maires le 21 novembre, a réussi à se faire applaudir en rappelant son passé récent d' élu du Havre, se présentant en homme qui connaît les problèmes des élus locaux.

Il n'en a pas moins réaffirmé toutes les mesures du gouvernement qui vont plomber les finances de la plupart des collectivités. Il n'est pas question de revenir sur la baisse des aides personnalisées au logement, ni sur la diminution des emplois aidés qui, répète-t-il, ne sont pas « une solution au chômage de masse ». Mais quelle est la solution pour faire fonctionner les cantines, les garderies, les crèches, trouver des animateurs scolaires? Bien évidemment, aucune n'est proposée par le gouvernement et surtout pas l'embauche de personnel en fixe.

Les communes et les collectivités locales sont sommées de se débrouiller avec leur budget en faisant 13 milliards d'économies sur les cinq prochaines années. Cela n'a rien à voir avec une baisse des dotations, insiste Philippe, il s'agit simplement d'une maîtrise raisonnée des dépenses, en particulier d'une limitation de la hausse des dépenses de fonctionnement à 1,2% pour les plus grosses collectivités, inflation comprise, ce qui se conclura en réalité

pas un gel des dépenses.

Le Premier ministre a réaffirmé la baisse de la taxe d'habitation, en promettant une compensation à l'euro près mais sans s'engager en rien sur les modalités précises pour combler le trou dans les finances des communes. Il s'est contenté de dire: « Nous devons préparer, réfléchir collectivement, en ne nous pressant pas; nous devons imaginer ce que doit être une fiscalité locale moderne. » Les habitants risquent ainsi de payer la baisse de leurs impôts par la diminution de services communaux. Pour les communes des

banlieues ou des régions les plus démunies, cela va signifier un appauvrissement supplémentaire.

Les baisses de dotations des années précédentes ont déjà lourdement grevées les budgets des collectivités locales, en particulier les communes: entre 2013 et 2016, selon la Cour des comptes, leurs investissements ont chuté de près de 23%.

Baisse des emplois communaux, travaux réalisés au compte-gouttes: c'est déjà le cas pour beaucoup de communes comme le dénonçait un maire, obligé de renoncer à la rénovation de l'école faute de crédits. Les mesures « rationnelles » du gouvernement Macron sont sur la même ligne que celles des gouvernements précédents.

Sylvie Maréchal



## Péages: il faudra payer plus

En février prochain, les péages d'autoroutes vont encore augmenter de 1 à 2% selon les réseaux autoroutiers. Si, pour justifier le blocage des salaires et des pensions, l'inflation n'existe pas, pour les sociétés d'autoroutes elle compte énormément!

En 2009, la Cour des comptes avait noté que la transmission de la gestion des autoroutes à des sociétés privées, parmi lesquelles les groupes

Eiffage ou Vinci, avait représenté un manque à gagner pour l'État de 10 milliards d'euros: exactement la somme que l'État cherche aujourd'hui pour rembourser le montant de la taxe sur les dividendes, rejetée par le Conseil constitutionnel!

Depuis cette cession, les réseaux autoroutiers n'ont cessé de remplir leur cassette avec l'argent des péages, trouvant parfois

des arrangements avec l'État pour ne pas tarir cette source de trésorerie. En 2015 par exemple, la ministre Ségolène Royal avait négocié avec eux, en secret, un gel des prix pour un an contre une autorisation d'augmenter les tarifs jusqu'en 2023!

Et surtout n'allez pas dire que les péages sont le magot des capitalistes de l'autoroute: ceux-ci ne le supportent pas!

Jacques Fontenoy

## Castaner: la voix de son maître

Christophe Castaner, le porte-parole du gouvernement, a été élu délégué général de La République en marche (LREM) le 18 novembre. Le vote ne réservait aucune surprise puisqu'il était l'unique candidat, désigné par Macron lui-même.

Castaner n'est pas un nouveau venu dans la vie

politique, où il a commencé sa carrière au PS: conseiller technique de la ministre de la Culture dans le gouvernement Jospin en 1997, chef de cabinet de Michel Sapin, alors ministre de la Fonction publique, de 2000 à 2002, conseiller régional, député et finalement tête de liste PS aux élections régionales

de 2015 en PACA. Second couteau au PS, il est passé au premier plan en se ralliant à Macron.

En fait de renouveau, Macron a mis sur pied un parti de notables dont le seul but est de le soutenir, lui et sa politique, et si possible sans rechigner. En marche... et au pas cadencé!

Jacques Le Gall

## Chômage : plus de six millions

Les chiffres mensuels du chômage seraient trop volatils, paraît-il. Du coup, le ministère ne parle plus que des chiffres trimestriels de l'Insee. Et, quelle surprise ! ceux rendus publics le 17 novembre sont en hausse.

Un peu plus nombreux au troisième trimestre qu'au deuxième (+0,2%), les chômeurs le seraient néanmoins un peu moins qu'un an auparavant (-0,3%). Ces raisonnements tortueux ne peuvent pas masquer le fait que les travailleurs privés d'emploi, ou d'emploi suffisant pour vivre, constituent toujours 9,7% de la population active. En septembre, pour

l'ensemble des catégories A, B, C, D et E, les chômeurs étaient 6 635 500, DOM-TOM compris.

Les statisticiens du centre de recherche de l'OFCE sont bien en peine de fournir des explications à la hausse dans la baisse, ou l'inverse. Ainsi, les chômeurs considérés comme faisant partie du « halo du chômage », terme élégant pour désigner les

travailleurs sans emploi découragés au point de ne plus même s'inscrire, seraient revenus à Pôle emploi et donc dans les statistiques. Certains dispositifs censés permettre des créations d'emplois ont été supprimés, comme en juin dernier la prime à l'embauche. Dans le secteur public, la chasse aux postes est ouverte et les coupes dans les emplois aidés accélèrent le processus.

Les chiffres sont aussi découpés selon les tranches d'âge. Le taux de chômage a quelque peu diminué chez les moins de 25 ans. Mais



Janvier 2017, action de la CGT devant Pôle emploi, à Anzin.

il a augmenté chez les 25-49 ans et chez les plus de 50 ans, autrement dit dans la majorité de la population active, et notamment pour les chômeurs de longue durée.

Il n'y a pas besoin de chercher loin les causes de cette situation aberrante : des millions de travailleurs au chômage et d'autres

millions soumis à des cadences démentielles ou des horaires à rallonge. Les licenciés ont nom Alstom-Generale Electric, Orange, Castorama, les banques ou les constructeurs automobiles, et leurs motivations figurent au palmarès du CAC40 ou du classement Forbes.

Viviane Lafont

## Retraites complémentaires : une attaque en règle

Les négociations entre syndicats et patronat pour finaliser l'accord de fusion des deux caisses de retraites complémentaires, l'Agirc pour les cadres et l'Arrco pour les salariés, viennent de s'achever et l'accord doit s'appliquer en janvier 2019.

Le principe de cette fusion avait été adopté en 2015, prétendument pour sauver les retraites complémentaires, menacées par l'endettement. Mais ce qui a permis d'améliorer la situation financière est d'abord le blocage des pensions, qui n'ont pas été revalorisées depuis 2013.

Et, pour l'avenir, la règle de sous-indexation des pensions par rapport à l'augmentation des salaires ne peut que contribuer à faire décrocher de plus en plus leur montant, relativement au revenu perçu antérieurement.

L'accord accepté par les organisations syndicales, à l'exception de la CGT et de FO, réintroduit à partir de janvier 2019 un bonus-malus, mais surtout un malus, pour inciter à partir plus tard à la retraite.

L'accord définit le montant des cotisations, qui ne devraient désormais plus être augmentées. C'est un

système dit « à cotisations définies », ce qui implique que ce qui ne l'est pas est le montant des pensions, qui servira de variable d'ajustement. La valeur du point, qui détermine le montant des pensions, pourra en effet être modifiée. C'est ce que le patronat voulait et il l'a obtenu.

Les retraites complémentaires représentent près des deux tiers de la retraite des cadres et le tiers de la retraite des salariés du privé. C'est dire que l'accord qui vient d'être signé est un coup dur porté à l'ensemble des retraités.

Dominique Chablis

## Fonctionnaires : jour de carence rétabli

L'Assemblée nationale a voté lundi 20 novembre le rétablissement du jour de carence pour les fonctionnaires, dans le cadre du budget 2018. Dès janvier, les arrêts maladie ne seront remboursés qu'à partir du deuxième jour.

Comme d'habitude, les belles déclarations d'intentions ne manquent pas, pour justifier une crasse faite à l'une ou l'autre catégorie de travailleurs. Il y a déjà la justification passe-partout de la nécessité de faire des économies : la suppression de la journée de carence aurait coûté 170 millions au budget de l'État. Ensuite, toujours selon le ministre du Budget Gérard Darmanin, ce serait une mesure « d'équité entre le public et le privé », les salariés du privé étant soumis à trois jours de carence avant de toucher leurs indemnités. Sauf qu'en réalité, expliquait en 2015 un certain Macron, « la situation n'est pas aussi injuste » que cela pour les

salariés du privé, « les deux tiers d'entre eux étant couverts par des conventions collectives qui prennent ces jours en charge ».

Mais, surtout, le gouvernement cherche à flatter les préjugés de son public de petits bourgeois nantis, pour qui les travailleurs sont tous des fainéants, les fonctionnaires étant les pires parmi eux ! Cela lui fournit aussi une occasion d'opposer deux catégories de travailleurs, en laissant entendre que les fonctionnaires vivent sur le dos de la Sécurité sociale en multipliant les arrêts de travail, puisque cela ne leur coûte rien. Sarkozy avait développé la même démagogie lorsqu'il avait

introduit en 2012 le jour de carence, avant que celui-ci ne soit supprimé deux ans plus tard par le gouvernement Hollande. Le Premier ministre Philippe se revendique, lui, de Sarkozy quand il a déclaré en octobre que ce jour « avait produit de remarquables résultats pour lutter contre l'absentéisme ».

Toutes ces prétendues justifications ne reposent sur rien, elles ne sont que du vent. Une étude avait conclu qu'entre 2012 et 2014, les arrêts d'une journée avaient effectivement baissé d'environ 40% dans la fonction publique, mais qu'en revanche le nombre d'arrêts maladie de quinze jours avait, lui, grimpé de 35% ! Comme quoi le mépris affiché envers les fonctionnaires a son revers de la médaille.

Marianne Lamiral

## Budget : au bonheur des promoteurs

Dans le projet de loi de finances, le gouvernement avait prévu de restreindre légèrement le champ d'application d'une des niches fiscales les plus prisées de tous ceux qui ont de l'argent à placer : la défiscalisation des investissements immobiliers.

Selon la loi Pinel, dernier dispositif en date d'une série qui remonte au milieu des années 1980, le propriétaire d'un logement neuf qui le met en location bénéficie d'une réduction d'impôt sur le revenu, variable selon la durée du bail, qui peut aller jusqu'à 21% du prix du logement, voire 32% en outre-mer. Les loyers sont réglementés et inférieurs au prix du marché du logement neuf mais, dans les villes où les logements manquent, la différence est peu marquée et les montants des loyers restent très élevés, surtout pour les petites surfaces.

Les logements Pinel n'ont donc rien de social. En revanche, ils coûtent très cher à l'État : 240 millions d'euros pour l'année 2016. Et, comme les

prix de ces logements neufs sont souvent très élevés, ce sont surtout les promoteurs immobiliers qui en tirent bénéfice. Parmi eux se trouvent certaines des plus riches entreprises françaises, comme Bouygues ou Vinci.

Le gouvernement Philippe avait prévu de réduire à partir de 2018 les zones dans lesquelles s'applique cette défiscalisation. Mais, face aux protestations des promoteurs, il a accordé un délai supplémentaire d'un an aux communes qui devaient sortir du dispositif, et l'a maintenu dans les villes désertées par l'armée, où les investisseurs lorgnent sur les anciens terrains militaires désaffectés.

L'argent englouti par la défiscalisation serait bien plus utile s'il servait à construire directement les millions de logements populaires qui manquent dans le pays. Mais ce gouvernement, en bon serviteur des capitalistes, préfère préserver le marché profitable des promoteurs, tandis qu'il réduit le budget du logement social et les APL.

C. D.



## Fraude fiscale : justice clémente

**HSBC Private Bank Suisse, filiale du groupe bancaire britannique HSBC, a conclu un accord avec le Parquet national financier pour verser à l'État français 300 millions d'euros, en échange de l'abandon des poursuites judiciaires pour blanchiment de fraude fiscale.**

Cette procédure est permise par la loi Sapin 2 de décembre 2016 et porte l'hypocrite nom de « convention judiciaire d'intérêt public ». On ne voit en effet pas où est l'intérêt public dans le fait de passer l'éponge sur une fraude massive, la banque étant accusée d'avoir démarché des clients en France en leur promettant de leur éviter de payer des impôts. Le manque à gagner pour l'État est estimé à 1,6 milliard d'euros. Le montant de l'amende négociée est moins élevé que ce que risquait HSBC en cas de procès, et la banque évite ainsi une condamnation judiciaire qui aurait pu faire fuir certains riches clients. En revanche, l'informaticien qui a révélé la fraude est toujours sous le coup d'un mandat d'arrêt de la justice suisse pour vol de données.

Si cette procédure est nouvelle en France, ce n'est

pas la première fois qu'HSBC est pris la main dans le sac et négocie avec les autorités d'autres pays. Ainsi, en 2012, la banque a versé 1,48 milliard d'euros au fisc des États-Unis pour éviter un procès dans une autre affaire de blanchiment. L'amende payée à l'État français n'est donc pas de nature à la dissuader de continuer.

En réalité, comme tous les grands groupes capitalistes, HSBC sait qu'il trouvera toujours l'oreille

bienveillante des États s'il est pris la main dans le sac. Ce sont ces mêmes États qui, comme l'ont montré encore récemment les Paradise Papers, ont mis en place des dispositions tout à fait légales pour permettre aux plus riches de ne pas payer d'impôts. Lorsqu'ils ne peuvent éviter de fermer les yeux sur des fraudes trop importantes, ils ne manquent pas d'imagination pour éviter que les procédures n'aillent trop loin et ne gênent les affaires des multinationales.

L'arrangement entre HSBC et l'État français, bien plus qu'à une condamnation, ressemble plutôt à un encouragement.

Claire Dunois



## Collomb : démagogie à balles réelles

Samedi 18 novembre, à Sarcelles, un policier a assassiné trois personnes avec son arme de service, a tiré sur trois autres et s'est suicidé après le carnage.

Il s'agirait, selon les termes du ministre de l'intérieur Gérard Collomb, d'un « drame de la police ». Ce fonctionnaire aurait été pris d'un coup de folie et, étant armé, il aurait tiré. Sauf que, comme dans la plupart des coups de folie, il s'agit d'un homme s'en prenant violemment à sa compagne, allant jusqu'à tenter de la tuer, et tirant sur tout ce qui bouge, d'autant

plus facilement dans ce cas qu'en tant que policier il avait son arme sur lui.

Après les attentats, et en particulier après l'assassinat de deux policiers à leur domicile, la droite et l'extrême droite avaient relayé les syndicats policiers du même bord pour que ces fonctionnaires puissent conserver leur arme en dehors du service. L'argument avancé était qu'ainsi, outre se protéger eux-mêmes, ils pourraient mieux protéger la population. Mais, jusqu'à ce jour, on ne connaît pas d'exemple où cette mesure ait protégé qui que ce soit

de quoi que ce soit. En revanche, plusieurs policiers ont tiré sur leurs proches avec cette arme, et d'autres l'ont utilisée pour mettre fin à leurs jours.

Cela n'a pas empêché Collomb d'assurer, au lendemain du drame de Sarcelles, que les policiers continueront à rentrer chez eux avec leur arme et qu'« il n'y a pas de problème ». Non, il y a seulement quatre morts de plus et un ministre de l'Intérieur qui ne veut surtout pas être en reste sur l'extrême droite policière.

Paul Galois

## ..... Fil rouge .....

### Toute la sensibilité d'un Macron

« Si vous n'êtes pas en danger, il faut retourner dans votre pays. Je ne peux pas donner des papiers à tous les gens qui n'en ont pas. Sinon comment je fais après ? (...) On ne peut pas prendre toute la misère du monde, comme disait Michel Rocard. » Voilà ce qu'a répondu Macron le 21 novembre, après sa visite aux Restos du cœur du 10<sup>e</sup> arrondissement de Paris, à une femme se plaignant de ne pouvoir obtenir de papiers.

Le style c'est l'homme, Macron n'a aucun problème à décider d'alléger les impôts des riches, à aller vendre des armes à des régimes assassins du Moyen-Orient, à se rendre complice de trafiquants esclavagistes en Libye ou tout simplement à casser les droits des travailleurs en France. Sur tout cela, pas d'état d'âme. Et à ceux qui fuient misère et persécutions dans leur pays, il sait aussi répondre sans état d'âme qu'ils n'ont qu'à retourner d'où ils viennent.

Eh oui, Macron ne peut pas s'occuper de tout le monde, il a trop à faire en tant que président des riches, préoccupé de la fortune des milliardaires de France et de la planète.

### Dur, dur, le travail de nuit

Une députée macroniste de la Drôme, Mireille Clapot, a protesté dans un tweet contre les horaires de nuit des députés : « Cinq heures de sommeil pendant plusieurs nuits d'affilée, c'est nuisible à la santé des députés. »

Mais ce n'est pas nuisible seulement pour les

députés. Le nombre de travailleurs de nuit a doublé en vingt ans en France, cela concerne aujourd'hui un salarié sur sept. Cela risque encore de s'aggraver avec les ordonnances de Macron, pour lesquelles cette députée a voté et qui mettent fin de fait au contrat de travail : sous couvert d'un accord d'entreprise, un patron pourra imposer une baisse de salaire, une hausse du temps de travail, une mutation... ou un passage en horaires de nuit.

Cette dame, au moins, peut toujours rattraper le sommeil perdu en dormant pendant les séances, à l'instar de nombre de ses collègues...

### Fillon : du pot de confiture à la corne d'abondance

Un an tout juste après avoir remporté les primaires de la droite, avec l'espoir de conquérir facilement le fauteuil de l'Élysée, François Fillon a fait ses adieux au monde politique. Car entre-temps la révélation des détournements de fonds publics, sous couvert d'emplois familiaux fictifs, lui a rendu la présidence inaccessible.

À présent, Fillon assure qu'il va panser les plaies de sa famille. Or, la retraite n'étant plus ce qu'elle était (il a été l'un des plus acharnés à la réduire), il n'est pas homme à se contenter de peu. Ne pouvant plus accéder directement à l'argent public, Fillon s'est tourné ouvertement vers le grand capital en devenant associé du fonds d'investissement Tikehau Capital, qui brasse plus de 10 milliards d'euros d'actifs.

De quoi financer la thérapie familiale du clan Fillon.

## Fillon se retire



## Contre les violences faites aux femmes

Samedi 25 novembre sera une journée contre les violences faites aux femmes. Les récentes révélations de harcèlement sexuel ont encouragé des milliers de femmes à dénoncer les comportements sexistes. Les

plaintes à ce sujet ont augmenté de 25 %.

En 2016, en France, 123 femmes ont été assassinées par leur conjoint ; 230 femmes adultes ont porté plainte pour viol, sans compter toutes celles qui n'ont pas osé le dire à

la police. Mais seul un violeur sur cent est condamné.

Lutte ouvrière s'associe à cette manifestation pour les droits des femmes appelée,

**samedi 25 novembre, à 14h30, à Paris place de la République.**

## Centres de rétention: une rafle sans fin

**La Cimade, qui intervient dans les centres de rétention administrative pour aider les gens qui y sont emprisonnés, dénonce une récente recrudescence de la chasse aux sans-papiers.**

Le 1<sup>er</sup> octobre, l'homme qui a tué deux jeunes femmes à Marseille était un sans-papiers qui se trouvait la veille entre les mains de la police lyonnaise. Sous prétexte de lutte contre le terrorisme, Gérard

Collomb, le ministre de l'Intérieur, avait alors saisi l'occasion de renforcer les consignes de chasse aux sans-papiers en général, comme s'ils étaient tous des assassins en puissance. Il avait démonstrativement

limogé le préfet du Rhône, ce qui a eu comme conséquence de développer le zèle policier des autres préfets.

En conséquence, sur tout le territoire, les centres de rétention ont immédiatement débordé, avec deux fois plus de détenus: 1058 personnes ont été retenues entre le 2 octobre et le 8 novembre, contre

569 à la même période l'an dernier.

La Cimade déplore une violation massive des droits des personnes sans papiers, puisque déjà en 2016 les juges avaient dû reconnaître que 30% des personnes emprisonnées dans les centres de rétention étaient victimes de pratiques administratives ou policières illégales et

avaient dû être libérées. Depuis le 2 octobre, cela s'est aggravé: 41% ont été emprisonnés au mépris de leurs droits et ont dû être libérés par les juges. Ce qui n'empêche pas les préfets de continuer à en faire emprisonner d'autres.

Voilà le vrai visage de la politique sécuritaire du gouvernement.

Lucien Déroit

## Lyon: l'État fait la chasse aux jeunes migrants

À Lyon, lors de la manifestation du 16 novembre contre les ordonnances Macron, un groupe de jeunes migrants était présent pour dénoncer la violence qu'ils subissent depuis l'expulsion du lieu où ils dormaient.

Depuis plusieurs mois, entre 50 et 100 d'entre eux, dont des dizaines de mineurs, dormaient dehors sur une esplanade proche de la gare de la Part-Dieu, dans l'attente d'un rendez-vous à la préfecture qui ouvre éventuellement des droits à l'hébergement: les délais pour obtenir un rendez-vous dépassent trois semaines.

La métropole de Lyon, dirigée par David Kimelfeld (LREM), successeur et poulain de Gérard Collomb, est censée prendre en charge les mineurs isolés, mais ces jeunes Africains, venus de Guinée-Bissau, du Cameroun ou de Côte d'Ivoire,

après avoir parcouru des milliers de kilomètres, être passés par la Libye avec son cortège de rackets et de tortures, sont soumis ici à un véritable parcours du combattant pour prouver leur âge. Et, si finalement les autorités considèrent qu'ils ont dépassé les 18 ans, rien n'est prévu pour eux.

La métropole se prétend débordée par l'afflux sans précédent de mineurs isolés: pourtant, lors de la grand-messe du parti de Macron qui s'est tenue le week-end suivant à Lyon, tous les responsables politiques lyonnais se pressaient autour du Premier

ministre, qui n'a pas tari d'éloges sur «Lyon, qui impressionne par sa prospérité». Et cette grande ville riche prospère serait incapable de soustraire à la rue et au froid quelques dizaines de jeunes?

Par contre, la métropole de Lyon a demandé le 10 novembre à la police de les expulser par la force de l'esplanade où ils dormaient et a fait poser des grilles pour les empêcher de revenir. Certains jeunes, absents lors de l'intervention de la police, ont perdu toutes leurs affaires, jetées aux ordures.

L'État envoie sa police contre ces jeunes, parfois des enfants, qui dorment dans la rue. À d'autres enfants, à l'école, on continue à enseigner que la France serait le pays des droits de l'homme!

Correspondant LO

## Rennes: "Tous ensemble avec Giorgi et Alex!"



**Giorgi, 15 ans, est en France depuis 2011, et son petit frère Alex, 5 ans, y est né. Depuis le 3 novembre, la préfecture de Rennes essaye de les expulser vers la Géorgie avec leurs parents.**

Très vite, des parents d'élèves et des enseignants de l'école maternelle d'Alex et du lycée de Giorgi se sont organisés. Dès que les lycéens ont appris que les deux frères allaient être expulsés, un petit groupe militant a préparé la mobilisation.

Le 15 novembre, un premier rassemblement de 150 personnes, dont une centaine de jeunes, a manifesté bruyamment devant la préfecture: «Alex et Giorgi vivent avec nous. Ils restent avec nous!» Une délégation a été reçue par un haut fonctionnaire, qui a maintenu que la famille devait être expulsée vers la

Géorgie. Il a osé affirmer: «Bien sûr, c'est un problème délicat, parce qu'il y a des enfants qui sont intégrés, qui ont des amis. D'ailleurs, le président Macron a promis de raccourcir à six mois la procédure de demande d'asile.» Autrement dit, s'ils sont plus vite déboutés du droit d'asile, ils seront moins intégrés, donc plus facilement expulsables! Lors du compte-rendu de cette rencontre, ce monsieur a été beaucoup hué.

Le lendemain, à 6 h 30, deux fourgons de police étaient devant le domicile où la famille est assignée à résidence. Heureusement, à part réveiller les voisins, ils n'ont trouvé personne.

Cet acharnement a beaucoup révolté et, à partir de là, la mobilisation s'est organisée tous azimuts (tracts, réseaux sociaux, etc.) Lundi 20 novembre, près de 800 jeunes, venus de plusieurs lycées de Rennes, se sont rassemblés. Direction la préfecture, où le même haut fonctionnaire a reçu une délégation: «L'expulsion doit se faire», a-t-il dit. En fait, il savait déjà lors du précédent rassemblement que la tentative de rafle était prévue pour le lendemain.

Il y a donc une volonté politique affichée de faire un exemple: qu'importe qu'il s'agisse d'une famille intégrée? Si l'État le veut, il l'expulse.

Si Macron a donné ordre à ses préfets et ses policiers de faire la chasse aux migrants, il y a du monde, et notamment des jeunes, pour s'y opposer.

Correspondant LO



## Noisiel - Lycée René-Cassin: contre l'expulsion d'un lycéen sans papiers

À Noisiel, en Seine-et-Marne, le personnel et les élèves du lycée René-Cassin se mobilisent contre l'expulsion imminente de Halim Harzi, lycéen de 19 ans scolarisé en terminale.

Originaire d'Algérie, Halim est arrivé en France avec ses parents en 2015. Il devait passer son bac en juin prochain et espérait une régularisation dans quelques mois, après trois ans de scolarité sur le territoire français. Mais il a été

arrêté le 19 octobre, pendant les vacances scolaires, lors d'un simple contrôle d'identité dans l'Essonne, et enfermé le 21 octobre au centre de rétention du Mesnil-Amelot, en Seine-et-Marne. Alors que ses parents sont actuellement en cours de régularisation, le jeune homme est désormais menacé d'expulsion vers l'Algérie. Lundi 20 novembre, le tribunal de rétention administrative a décidé de prolonger sa

rétention de quinze jours.

Ses professeurs et ses camarades de classe sont déterminés à empêcher son expulsion. Une pétition sur change.org, lancée le 14 novembre et adressée à la préfète de l'Essonne ainsi qu'aux ministres de l'Intérieur et de l'Éducation nationale, a récolté plus de 7000 signatures en une semaine. Jeudi 16 novembre, environ 750 lycéens et travailleurs des deux lycées de Noisiel se sont rassemblés

à René-Cassin, en présence de la provisoire.

Mardi 21, au lendemain de l'audience au tribunal, un nouveau rassemblement a réuni à Noisiel quelque 200 personnes: le père d'Halim, ses camarades, ses professeurs, des militants syndicaux et associatifs, ainsi que des élus, dont le maire (PS) de Noisiel. La famille, les études, la vie d'Halim sont en France: il doit rester en France!

Correspondant LO

## Zimbabwe : Mugabe poussé vers la sortie

Mugabe, le président du Zimbabwe, a fini par démissionner. Une partie de l'armée avait pris le contrôle d'Harare, la capitale, et arrêté plusieurs membres de son entourage. Il avait alors vu ses soutiens l'abandonner les uns après les autres, jusqu'au parti dont il était le fondateur, le Zanu-PF, qui menaçait de le destituer et avait exclu son épouse, Grace. Mugabe voulait la désigner pour lui succéder, provoquant le mécontentement des clans qui espéraient recueillir l'héritage.

Le règne de Mugabe avait commencé avec l'indépendance en 1980. Ancienne colonie anglaise de Rhodésie du Sud, ce qui est aujourd'hui le Zimbabwe avait vu en 1965 la minorité blanche se rebeller contre la Grande-Bretagne et instaurer un régime de ségrégation raciale dirigé par Ian Smith. Mugabe prit la tête d'une des guérillas nationalistes qui l'affrontaient, le Zanu (Union nationale africaine du Zimbabwe), et finit par conclure en 1980 un règlement politique sous l'égide de l'ancienne puissance colonisatrice. La Rhodésie du Sud devint donc indépendante sous le nom de Zimbabwe, avec Mugabe à sa tête.

Cet accord maintenait en place le noyau raciste de l'armée et de la police, et faisait une large place aux responsables de l'ancien régime, à commencer par Ian Smith. Il présentait toutes les garanties que les intérêts de l'impérialisme britannique seraient préservés. Compréhensif avec ses anciens ennemis, Mugabe se montra par contre dès son arrivée

au pouvoir impitoyable avec les travailleurs, réprimant sauvagement une vague de grèves.

Pendant près de deux décennies, il fut le bon élève de l'impérialisme dans cette partie de l'Afrique, mettant en œuvre, à partir des années 1990, les privatisations et les coupes dans les services publics imposées par le FMI.

Finalement, pour redorer son blason face à la montée du mécontentement, Mugabe appuya officiellement les occupations, par des paysans pauvres noirs, des terres appartenant à de riches fermiers blancs. Alors que 70 000 Blancs, formant 0,6 % de la population, se partageaient 70 % des terres cultivables, l'écrasante majorité de la population noire rurale n'avait pas de terre ou devait survivre sur des parcelles minuscules. Mugabe fit saisir par la force près de 6 000 fermes, épargnant souvent les plus riches. Mais, alors que les anciens propriétaires bénéficiaient de capitaux, de débouchés et pouvaient investir dans



19 novembre, manifestation pour le départ de Mugabe.

des techniques modernes, les nouveaux exploitants n'avaient rien de tout cela, d'autant que Mugabe redistribua souvent les meilleures terres à ses obligés.

Cela suffit en tout cas pour que les grandes puissances mettent Mugabe à l'index. En 2002, Bush fils ajouta le Zimbabwe à la liste des États voyous et les sanctions économiques commencèrent, gelant une partie des avoirs du pays dans les banques occidentales et tarissant les sources de devises.

Depuis, Mugabe a accepté de nouveaux plans du FMI mais l'embargo a été pour l'essentiel maintenu, s'ajoutant à la crise de 2008 et à l'effondrement du cours des matières premières pour provoquer un effondrement économique que la population pauvre subit de plein fouet.

Le taux de chômage dépasse aujourd'hui les 80 %. Un tiers de la population vit de l'aide alimentaire. La production agricole

s'est effondrée. Dans bien des régions, la famine est revenue, au moins par intermittence, aggravée par les sécheresses. Si les prix ne s'envolent plus comme en 2008-2009, où l'inflation avait atteint des millions de pour cent par an, forçant alors le gouvernement à abandonner la monnaie nationale au profit du dollar américain et du rand sud-africain, le coût de la vie ne cesse d'augmenter pour les classes pauvres. L'argent en circulation est si rare que le gouvernement a imposé pour les particuliers une limitation des retraits bancaires à 20 dollars par jour. Les difficultés du pouvoir à payer militaires et fonctionnaires ne sont d'ailleurs sans doute pas pour rien dans leur mécontentement.

En tout cas, le rejet de Mugabe semble grand dans la population, si l'on en juge par le succès de la manifestation appelée le 18 novembre par les militaires.

Si les classes pauvres ont

bien des raisons de rejeter Mugabe, elles n'ont rien à attendre de ses éventuels remplaçants. La fronde semble avoir été téléguidée par Emmerson Mnangagwa, destitué la semaine précédente de son poste de vice-président par Grace Mugabe, et désigné, le jour de l'exclusion de cette dernière du parti au pouvoir, candidat de celui-ci à la future élection présidentielle. Fidèle de Mugabe jusque récemment, il avait été accusé lors des élections de 2008 d'avoir organisé la chasse et le meurtre de nombreux opposants, lui permettant ainsi d'être réélu. Quant à Morgan Tsvangirai, l'autre opposant en titre, il a été Premier ministre de Mugabe entre 2009 et 2013.

C'est dire que, pour se protéger de la catastrophe économique qu'elles subissent, les classes populaires ne peuvent compter que sur elles-mêmes et sur leur mobilisation.

Jacques Le Gall

## Libye : l'Union européenne complice des marchands d'esclaves

Un reportage de la chaîne américaine CNN, largement repris par les télévisions françaises, a montré comment les migrants sont vendus comme esclaves en Libye.

Le secrétaire général de l'ONU s'est déclaré horrifié et le haut-commissariat des Nations unies aux droits de l'homme a même désigné les responsables en dénonçant « la politique inhumaine de l'Union européenne, qui consiste à aider les gardes-côtes libyens à intercepter et à repousser les migrants en Méditerranée ».

Le reportage montrait une vente digne des plus sombres heures de la période coloniale. De jeunes Noirs s'avançaient : « Des garçons grands et forts pour le travail de ferme », annonçait une voix. Et les enchères montaient : 500, 600, 650 dinars. Ces horreurs sont connues

depuis bien longtemps, mais c'est la première fois qu'elles ont pu être filmées et diffusées à une telle échelle.

Kadhafi enfermait les migrants dans ses prisons, où ils rachetaient leur liberté en travaillant pour leurs gardiens ou en satisfaisant leurs caprices sexuels. À sa chute, ce sont les milices, soutenues par les puissances occidentales, qui ont pris le pouvoir et commis à leur tour ces exactions. De multiples témoignages de rescapés racontent l'enfer que constitue la traversée de la Libye pour les migrants africains. Capturés par les trafiquants et réduits en esclavage, ils travaillent dans les

champs, sans salaire, à peine nourris. Beaucoup tombent malades et décèdent, parce que leurs maîtres ne veulent pas les emmener dans les hôpitaux. Les femmes et les enfants servent d'esclaves sexuels. Celles et ceux qui n'ont pas trouvé d'acheteur sont souvent abattus. En mai dernier, l'Organisation internationale des migrations (OIM) avait déjà dénoncé l'existence de marchés aux esclaves en Libye, sans grand écho.

C'est en toute connaissance de cause que l'Union européenne jette les migrants dans les mains des mafias. Elle finance dans ce but le gouvernement libyen, dit d'union nationale, installé à Tripoli. Celui-ci est soutenu par l'ONU, mais n'a d'autre pouvoir que celui que veulent bien lui accorder

les milices. Son président, Fayez el-Sarraj, a signé avec l'Union européenne, menée par l'Italie, un accord lui assurant de l'argent, du matériel et une formation pour ses gardes-côtes, afin qu'ils interceptent les embarcations en mer et ramènent de force leurs passagers sur les côtes libyennes. Les dirigeants européens justifient cette politique par un prétendu désir d'empêcher les noyades. Ils savent pourtant ce qui attend les migrants dans les centres de détention. Face à cette perspective, certains préfèrent se jeter à l'eau, quitte à se noyer.

Macron a fait entendre sa petite musique dans ce concert d'hypocrisies, en déclarant qu'il allait accueillir en France 25 réfugiés évacués de Libye vers le Niger par le haut-commissariat

aux Réfugiés (HCR), et en appelant d'autres pays « à rejoindre la France dans cette mobilisation pour éviter les horribles exactions subies sur les routes migratoires ». Mais la politique qui consiste à installer dans les pays de transit comme le Niger ou le Tchad des centres chargés de trier les migrants n'est qu'une autre façade de ce meurtrier verrouillage des frontières. Pour quelques réfugiés politiques autorisés à entrer en France, des millions de migrants, souvent tout aussi menacés ou fuyant simplement la misère, sont refoulés.

L'enfer libyen est tenu par les milices mafieuses, mais ce sont les dirigeants européens qui en sont les commanditaires.

Daniel Mescla



# Arabie saoudite : Macron à la rescousse du prince pétrolier

Après avoir été retenu en Arabie saoudite pendant plus d'une semaine, Saad Hariri, le Premier ministre libanais, qui avait annoncé sa démission à la télévision saoudienne le 4 novembre, a débarqué à Paris le samedi 18 novembre avant de rejoindre le Liban.

Derrière les sourires des photos officielles, cette opération était en fait une sorte d'exfiltrage d'Hariri des mains de ses puissants tuteurs saoudiens, après l'échec de leur tentative de coup de force au Liban. La diplomatie française espère bien en tirer profit.

En convoquant en Arabie saoudite Saad Hariri et en le forçant à annoncer publiquement sa démission, le prince héritier saoudien Mohammed ben Salman, MBS, espérait provoquer une crise politique au Liban. Hariri avait justifié sa démission en dénonçant l'influence croissante du parti libanais pro-iranien, le Hezbollah. L'objectif de l'Arabie saoudite était de dresser une partie de la classe politique, voire de la population libanaise, contre le Hezbollah, mais visiblement le coup a manqué. Le président libanais a refusé la démission de son Premier ministre. Et même les politiciens libanais pro-saoudiens n'ont pas osé suivre MBS dans son entreprise hasardeuse, craignant les conséquences pour la stabilité du Liban.

Devant cet échec, Macron a sauvé la mise au pouvoir saoudien. En invitant Hariri à venir à Paris, il a libéré en douceur le Premier ministre libanais de sa résidence plus ou moins forcée en Arabie

saoudite. Le prince saoudien MBS a voulu agir en chef autoritaire d'une grande puissance régionale, dictant sa politique à un pays où il exerce une influence importante, pour montrer que l'Arabie saoudite est décidée à contrer l'influence croissante de l'Iran et des ses alliés. Mais même le parrain américain de MBS, Trump, au style tout aussi brutal, s'est gardé de le soutenir publiquement dans cette affaire. Macron était alors l'homme



Novembre à Riyad : Macron sauve la mise à MBS.

de la situation, permettant à l'Arabie saoudite de reculer sans trop perdre la face après sa tentative ratée.

Macron joue les pacificateurs et se vante de « parler à tout le monde », de l'Arabie saoudite à l'Iran. En effet, aujourd'hui la diplomatie française se met au service de MBS, demain elle plaidera pour défendre l'accord nucléaire iranien. C'est que, si la

France, ancienne puissance coloniale dans la région, y a depuis longtemps perdu son influence dominante, elle ne cherche pas moins à y faire des affaires, et bien sûr avec tout le monde, l'Arabie saoudite comme l'Iran. Vendre des armes, des hôtels de luxe, obtenir des contrats pour ses grands groupes pétroliers ou pour ceux du bâtiment : voilà l'objectif de Macron.

Si tout cela nécessite de jouer les entremetteurs entre puissances régionales rivales, de faire des courbettes devant des princes aussi réactionnaires que riches et de tresser une auréole à un Premier ministre margoulin, Macron mouillera sa chemise pour cela. C'est ce qu'attend de lui le grand patronat français.

Pierre Royan

## Hariri : Premier ministre sans portefeuille

Saad Hariri, Premier ministre libanais, est en même temps patron du bâtiment en Arabie saoudite, longtemps à la tête de l'entreprise de BTP Saudi Oger, aujourd'hui en faillite.

Celle-ci a employé jusqu'à 38 000 employés, de plus de trente nationalités, dont la majorité travaillaient dans le royaume. Saad Hariri a pris la direction de cette entreprise et d'Oger International, dont le siège est en France, après l'attentat qui a coûté la vie à son père, Rafiq Hariri, en 2005.

Jusqu'en 2014, cette entreprise était florissante. L'argent coulant à flots en Arabie saoudite, les commandes s'enchaînaient et la société vivait à crédit. Elle était minée par la

corruption, mêlant les arrangements entre amis avec une comptabilité inexistante permettant toutes les malversations. Saad Hariri, arrivé comme son père à la tête du gouvernement libanais, n'en servait pas moins tout naturellement les intérêts des Saoudiens qui finançaient ses campagnes.

Mais, après la chute des cours du pétrole et surtout lorsque Saad Hariri a cessé d'avoir les faveurs du royaume saoudien, l'entreprise s'est retrouvée en faillite. Depuis plus d'un an déjà,

elle ne paie plus les salaires de ses ouvriers, laissant ceux qui étaient originaires d'Asie du Sud-Est dans une misère dramatique, proche de la famine.

Les Français ex-salariés de Saudi Oger sont dans une situation moins dramatique, mais subissent tout de même des arriérés de salaire pouvant aller jusqu'à 100 000 euros. Certains expatriés ne peuvent pas quitter le territoire saoudien parce qu'ils doivent encore de l'argent. Ces salariés français ont eu aussi la désagréable surprise d'apprendre qu'une partie des cotisations sociales prélevées sur leur salaire n'ont pas été versées aux organismes sociaux concernés. En France, Saudi Oger doit

ainsi deux millions d'euros de cotisations à la caisse du BTP, un million à celle des Français de l'étranger, 700 000 euros à Pôle emploi et près d'un million à l'assureur AXA.

Saad Hariri s'est engagé à plusieurs reprises auprès du gouvernement français à verser les arriérés de salaire et de cotisations, mais quasiment rien ne vient. On ne sait pas si Macron a abordé la question avec Saad Hariri, mais visiblement les salariés de Saudi Oger et ses dettes auprès des caisses sociales passent après la diplomatie française au Moyen-Orient... et les fastueux contrats qu'elle procure.

Inès Rabah

## Maroc : tragédie de la misère

À Sidi Boualem, dans la région d'Essaouira au Maroc, dimanche 19 novembre, quinze mères de famille sont mortes dans une bousculade.

Des centaines de villageoises s'étaient rendues à une distribution d'aide alimentaire par une association religieuse, mais un mouvement de foule a provoqué une panique. Le roi a annoncé qu'il prendrait en charge les frais d'hospitalisation pour les blessés et les frais d'obsèques, ainsi que l'ouverture d'une enquête pour trouver les coupables.

Des autorités se sont empressées d'invoquer le manque d'organisation des donateurs et des femmes

venues à la distribution. Mais les coupables sont à chercher du côté de la misère qui règne dans la campagne d'Essaouira. La pauvreté ronge la vie d'au moins 12 % de la population, principalement dans les zones rurales, visible dans les conditions de vie, de santé et d'éducation.

L'accès à l'eau courante, potable et abordable financièrement, est encore un rêve pour une partie de la population, surtout rurale. Depuis cet été, dans la région de Zagora, une partie des habitants, excédés, manifestent contre la pénurie récurrente d'eau. La réponse du roi a été de créer une

commission pour étudier la question, mais surtout de réprimer et d'emprisonner plusieurs dizaines de manifestants, espérant ainsi éviter que cette contestation se répande dans le pays. Récemment, un mouvement de contestation populaire, le hirak, a déjà secoué un an durant une partie de la région du Rif.

Au lendemain de la distribution de Sidi Boualem, une centaine de manifestants, à Casablanca, dénonçaient le fait qu'au Maroc en 2017 on voit des gens réduits à se battre et à en mourir pour un peu de farine ou d'huile.

Malika Farès



Distribution de nourriture à Sidi Boualem, le 19 novembre.

## Il y a cent ans : novembre 1917, la déclaration Balfour

Il y a cent ans, le 2 novembre 1917, le ministre des Affaires étrangères britannique Lord Balfour envoyait une lettre au baron Lionel Walter Rothschild, en tant que président de l'antenne anglaise du mouvement sioniste. Il y affirmait l'engagement de son gouvernement à favoriser la création d'un foyer national juif en Palestine.

Cette lettre, connue sous le nom de déclaration Balfour, est souvent présentée comme l'élément fondateur de l'État d'Israël. L'idée de constituer un foyer de population juive était théorisée par le journaliste juif autrichien Theodor Herzl depuis la fin du 19<sup>e</sup> siècle. Au sein des nombreux peuples des empires austro-hongrois, russe et ottoman en particulier, se développaient des courants nationalistes exprimant les aspirations de fractions bourgeoises à disposer de leur propre État, mais aussi la réaction de nombreuses minorités nationales à l'oppression qu'elles subissaient. Parallèlement, les grandes puissances occidentales achevaient de se partager le monde.

Herzl avait donc voulu s'ériger en porte-parole des minorités juives européennes en butte à l'antisémitisme, mais en inscrivant son projet dans le sillage du colonialisme des puissances européennes et en proposant de se faire l'instrument de leur politique. Ainsi écrivait-il en 1896 : « Pour l'Europe nous constituerions là-bas un avant-poste contre l'Asie, nous serions l'avant-garde de la civilisation contre la barbarie. »

Un an plus tard en 1897, Herzl parvint à réunir 204 délégués pour un premier congrès. Après quelques hésitations, la Palestine fut choisie comme le lieu d'installation du futur État juif. En 1901, un fonds national juif fut créé, dont l'objectif était de financer l'immigration juive en Palestine.

Cette politique était loin de convaincre l'ensemble des Juifs. Ceux qui voulaient fuir la misère ou la violence des attaques antisémites rejoignaient en majorité les États-Unis, la France ou l'Angleterre. Beaucoup aussi ne se reconnaissaient pas dans cet objectif nationaliste et rejoignaient le mouvement ouvrier, en tant qu'émigrés ou dans leur pays d'origine, dans des partis socialistes ou des

organisations spécifiques juives telles que le Bund dans l'empire russe.

Une petite minorité commença à émigrer en Palestine, où la terre était répartie en grands domaines appartenant à quelques grands propriétaires arabes. Ces derniers étaient pour beaucoup prêts à vendre leurs terres aux colons juifs, sans se soucier de ce que deviendraient

gouvernement issu de la Révolution d'octobre 1917, dans les semaines qui suivirent la prise du pouvoir.

Dans le même temps les Britanniques passèrent un accord avec le chérif de la Mecque, Hussein, à qui ils promirent, en échange de son engagement militaire, leur appui pour la formation d'un grand État arabe sur les dépouilles de l'empire ottoman. Et au même moment l'impérialisme britannique appuyait les projets sionistes avec la déclaration Balfour.

À la fin de la guerre, les puissances impérialistes se livrèrent au dépeçage de l'empire ottoman. Les accords Sykes-Picot s'appliquèrent et furent entérinés



Lord Balfour, 2<sup>e</sup> en partant de la gauche, aux États-Unis en 1917.

les paysans arabes qui vivaient.

À la veille de Première Guerre mondiale, le nombre de Juifs en Palestine restait très modeste, autour de 85 000 sur 600 000 Palestiniens.

### Une terre au moins deux fois promise

En 1914, l'empire ottoman s'allia à l'Allemagne pour tenter de résister aux visées franco-britanniques sur ses territoires. L'accord Sykes-Picot, du nom des diplomates français et anglais qui le négocièrent secrètement en 1916, prévoyait à la fin de la guerre un partage des territoires jusque-là sous tutelle ottomane. Il bénéficiait de la caution du gouvernement russe. Les zones qui constituent aujourd'hui la Syrie et le Liban étaient réservées à la France alors que l'Irak, la Transjordanie et la Palestine devaient faire partie de la zone d'influence britannique. Cet accord, bien évidemment secret, n'allait être connu des protagonistes qu'après sa publication par le

par la Société des nations, la SDN, précurseur de l'ONU. La promesse de création d'un grand royaume arabe fut enterrée. Les Britanniques continuèrent de favoriser l'immigration juive en Palestine, mais seulement dans la mesure où cela leur permettait de se poser en arbitre entre Juifs et Arabes dans la région.

Après la victoire du nazisme en Allemagne, l'extermination dans les camps, le peu d'empressement des Alliés à sauver les Juifs et à accueillir les rescapés, donnèrent force et crédit au sionisme. D'autant que des centaines de milliers de Juifs rescapés des camps n'eurent d'autre choix que d'émigrer en Palestine.

Mais, à partir de ce moment-là, la domination de l'impérialisme, la volonté des États-Unis de contrôler le Moyen-Orient au travers d'Israël, la politique des dirigeants sionistes et celle des monarches arabes jetèrent les bases d'un conflit sans fin.

Inès Rabah

## Israël : mortelle concurrence à droite

Reuven Rivlin, le président de l'État d'Israël, est qualifié de traître, voire de complice des Palestiniens par des représentants et même des ministres de son propre parti de la droite nationaliste, le Likoud.

Rivlin a en effet refusé de gracier le soldat Azaria, condamné à dix-huit mois de prison pour avoir achevé un Palestinien blessé, à terre, désarmé après avoir commis une attaque au couteau. Cet assassinat, une balle dans la tête d'un homme blessé, avait été perpétré au milieu de soldats israéliens, à Hébron, en Cisjordanie occupée, en mars 2016.

Dix-huit mois de prison, rapidement commués en quatorze, pour un meurtre de sang-froid, ce n'est pas grand-chose. Mais c'est encore trop pour les politiciens nationalistes au pouvoir, y compris le Premier ministre Netanyahu, qui exigeaient du président

Rivlin la grâce immédiate pour Azaria.

Les murs, la répression, les opérations militaires répétées, les détentions sans fin, les humiliations quotidiennes contre les Palestiniens ne suffisent plus aux intégristes israéliens de la répression. Ils exigent désormais le droit d'exécuter leurs prisonniers et conspuent ceux qui veulent conserver un semblant d'humanité. Leurs surenchères conduisent à un régime de plus en plus barbare, pour les Palestiniens d'abord, mais aussi pour les Israéliens à qui les Netanyahu proposent un avenir de bourreaux.

P. G.

## Irak : les civils victimes des bombardements

La sale guerre que mène la coalition occidentale au Moyen-Orient a fait récemment l'objet d'une enquête de terrain de journalistes américains cherchant à quantifier le prix que la population paye par les larmes et le sang.

Outre les dizaines de milliers de combattants de Daech qu'elle se vante d'avoir éliminés, la coalition anti-Daech dirigée par les États-Unis, et dont fait partie la France, ne reconnaît avoir tué que 466 civils – victimes dites « collatérales » – en Irak depuis août 2014. Selon le Pentagone, seulement 89 auraient été victimes de « frappes aériennes », dont pourtant 14 000 se sont abattues sur l'Irak.

Iraq body count, une ONG britannique qui tâche de recenser les victimes, évalue à plus de 5 300 – 60 fois plus que les chiffres du Pentagone – les

victimes civiles des bombardements de la coalition de février 2014 à février 2017. En tout, depuis l'invasion de l'Irak en 2003, entre 180 000 et 200 000 civils irakiens ont perdu la vie à cause de la guerre.

En Afghanistan, où elle tue aussi des civils, il arrive à l'armée américaine de reconnaître ses crimes et d'indemniser les familles. Mais, évaluée par les avocats du Pentagone, leur vie ne vaut parfois pas plus de 124 dollars...

La brutalité de l'impérialisme va de pair avec le mépris pour ses victimes.

Lucien Déroît



Bombardements de la coalition impérialiste sur Mossoul.

## Metz: une évacuation scandaleuse

Près de mille personnes, dont 300 enfants, ont été évacuées mercredi 15 novembre au petit matin du campement de Metz-Blida en Moselle. Ce bidonville était « organisé » par la préfecture, qui en avait confié la gestion à la société Adoma dont la devise est « l'insertion par le logement ». L'entrée était contrôlée par une société de gardiennage.

Depuis avril, ce petit bout de l'ancien parking des bus urbains, situé en face de l'usine d'incinération de Metz, était tout ce qu'avaient trouvé l'État français et les pouvoirs publics pour héberger les migrants arrivant tous les jours dans la ville pour faire une demande d'asile, migrants en provenance, pour la majorité, des pays issus de l'ex-Yougoslavie, mais aussi d'Afrique noire ou du Maghreb. Selon la préfecture, 4 000 réfugiés sont ainsi arrivés à Metz depuis janvier 2017 et un millier étaient dans

le camp au moment du démantèlement.

C'est un choix de ne pas les accueillir dignement. Selon le dernier pointage de l'Insee, la ville de Metz comptait pas moins de 8419 logements vides. Sans parler des nombreuses casernes inoccupées suite au départ des militaires; l'une d'elles a d'ailleurs été réquisitionnée à la hâte le 15 novembre pour y héberger une partie des migrants, tandis que les autres étaient logés aux quatre coins de la Moselle et du pays.

Depuis des mois, les



Le 9 septembre à Metz, pour le relogement des migrants de «Blida»

associations humanitaires et le Comité mosellan de lutte contre la misère dénonçaient les conditions d'accueil des réfugiés: pour seul toit, des tentes fournies par les associations, la compagnie des rats et des eaux usées suintant des sanitaires, tout cela avec les températures proches de zéro de cet automne. Une quarantaine d'enfants de moins de

deux ans étaient obligés de vivre dans cet enfer.

Les demandes de réquisition des logements vides sont restées lettre morte, le ministre de l'Intérieur, répondant à une élue qui le saisissait du problème, que « les conditions sanitaires sont correctes » dans le camp de Blida à Metz.

Comme à chaque fois, l'évacuation s'est doublée

d'une opération de police, une partie des occupants du bidonville étant transférée au centre de rétention administrative.

Voilà comment l'État d'une des plus riches puissances de la planète accueille ceux qui fuient la guerre, la misère, la faim ou les mafias... ou tout cela ensemble.

Étienne Hourdin

## Collège Saint-Exupéry Vincennes: un terrain pollué depuis des années

Avant des travaux de réhabilitation du collège Saint-Exupéry à Vincennes, une pollution aux solvants chlorés a été détectée. 70% des locaux (réfectoire, salles de classe,...) sont touchés par endroit avec des taux largement au-dessus de la norme.

Le conseil départemental a annoncé l'arrêt des cours le 21 novembre et le transfert des 650 élèves, dès le 27 novembre pour quatre semaines dans un collège inoccupé de Vitry-sur-Seine. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, ils seraient transférés dans un établissement à Saint-Maur-des-Fossés, autre commune du Val-de-Marne. Les élèves reviendraient à Vincennes pour la rentrée 2018.

Le site a été occupé jusque dans les années 1970 par une entreprise fabriquant des œilletons métalliques; elle est très probablement à l'origine de cette pollution.

Le sentiment immédiat des parents et du personnel du collège a été l'inquiétude et l'indignation. Les solutions décidées posent aussi plusieurs problèmes: temps de transport en cars scolaires de plus d'une heure pour se rendre à Vitry-sur-Seine, prendre les transports en commun, dont le RER A, pour aller à Saint-Maur-des-Fossés, déstabilisation des enfants avec ces deux déménagements durant l'année scolaire. Les parents exigeaient aussi d'obtenir les résultats des analyses et les

raisons de cette pollution, d'autant plus qu'ils apprenaient que les enfants de la crèche voisine et de la cantine maternelle devaient aussi déménager.

À Vincennes un précédent existe: avec les cas de cancers pédiatriques dans une école maternelle construite sur l'ancien site d'une usine chimique Kodak, au début de l'année 2000.

L'inquiétude des riverains et du personnel du collège s'est également manifestée. L'ensemble du personnel a écrit au ministre de l'Éducation nationale pour dénoncer l'absence de concertation préalable. Les polluants chlorés détectés étant cancérigènes, ils demandent aussi une visite médicale.

Près de 600 parents d'élèves et élèves se sont rendus en manifestation dans Vincennes à la réunion organisée par la mairie, le département et la préfecture. Ils ont exigé la communication des résultats d'analyses et que les solutions soient revues et discutées avec eux et le personnel du collège. Depuis, ils ont multiplié d'autres actions: distribution de tracts au marché, communiqués de presse, nouvelle manifestation regroupant 350 personnes.

Ensemble, ils ont obtenu que les élèves n'aillent pas à Vitry-sur-Seine et que des solutions de proximité soient mises en discussion. Maintenant que la question de la scolarisation est en cours de règlement, les parents et le personnel du collège vont s'intéresser de très près aux résultats des analyses de pollution et à ses conséquences. Ils se sont fait entendre par leur mobilisation et ce n'est pas fini.

Correspondant LO

## Bondy: grève au lycée Jean-Renoir

Au lycée Jean-Renoir de Bondy, en Seine-Saint-Denis, un salarié qui s'occupe des photocopieurs arrive en fin de contrat, à deux ans de la retraite. Depuis juin, courriers et pétitions sont restés sans réponse plus précise que: « Nous allons lui proposer un poste. »

Mardi 14 novembre, à dix jours de l'échéance, les enseignants se sont mis en grève pour obtenir plus que des promesses sans lendemain. À cette mobilisation, le rectorat a opposé une réponse honteuse: un poste pour deux mois, sans même préciser où dans un premier temps. Mais, par la suite, il est apparu que la personne qui occupe actuellement ce poste serait déplacée, sans même qu'elle ait été mise au courant!

Les enseignants ont donc décidé de poursuivre leur mouvement, de frapper à toutes les portes, en soulevant également les problèmes qui se posent depuis longtemps. Il y a de plus en plus d'élèves et de moins en moins de surveillants et

d'agents à l'entretien et à la cuisine. Une conséquence parmi d'autres, les élèves attendent parfois une heure avant de manger, ce qui leur laisse 15 minutes pour engloutir leur repas.

Vendredi 17 novembre, après quatre jours de grève, une cinquantaine d'enseignants et une centaine d'élèves sont retournés au rectorat, sans même trouver un interlocuteur. Au bout de deux heures d'attente, la police a saisi le premier prétexte venu pour interpellé un élève et asperger de gaz lacrymogène les autres manifestants. Voilà comment sont traités des mineurs qui veulent manger le midi et qui n'acceptent pas l'injustice!

Les enseignants ont donc refait grève mardi 21 novembre pour montrer que cette brutalité ne les ferait pas brutalement ne les rendrait pas brutalement à leurs revendications. Ils refusent le sort qui est fait aux plus précaires et la dégradation de la vie quotidienne dans la cité scolaire.

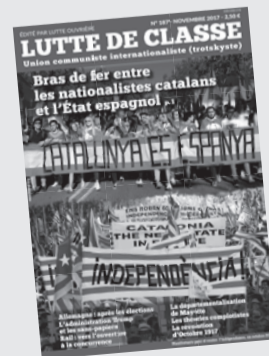
Correspondant LO

## Lisez Lutte de classe, revue mensuelle de l'Union communiste internationaliste

Au sommaire du n° 187 (novembre 2017):

- Bras de fer entre les nationalistes catalans et l'État espagnol
- Allemagne: vers une coalition en vue d'une coalition plus ouvertement antiouvrière
- États-Unis: les immigrés sans papiers attaqués par l'administration Trump
- Transport ferroviaire: vers l'ouverture à la concurrence
- La départementalisation de Mayotte et les manœuvres françaises au large de Madagascar
- Complotisme: des théories toujours réactionnaires
- La révolution d'Octobre 1917: des leçons toujours d'actualité

Prix: 2,50 euros - Envoi contre cinq timbres à 0,73 euro



## PSA Poissy : « On est des ouvriers, pas des voyous »

**Jeudi 16 novembre, près de 500 militants et travailleurs se sont rassemblés devant le tribunal correctionnel de Versailles pour soutenir les neuf militants CGT de PSA Poissy accusés faussement d'une séquestration de 17 minutes, la plus courte de l'histoire, et de violence psychologique en réunion !**

Dans ce rassemblement qui dénonçait la volonté de PSA de criminaliser les militants combattifs, près de 80 travailleurs de l'usine ainsi que des délégations venues des autres usines du groupe ont côtoyé des travailleurs de la métallurgie du Nord, de Toyota, de la SNCF, de La Poste, de Renault. Des représentants politiques du PCF, de LO, du NPA et de FI étaient aussi présents, ainsi que Gérard Filoche, le parrain du comité de défense des libertés ouvrières et syndicales à PSA. Tous ceux qui le souhaitaient ont pu prendre la parole durant les deux heures de ce rassemblement.

Le secrétaire de la CGT Poissy ainsi que les autres militants de l'usine ont donné le ton, expliquant que, si le patron mène la lutte de classe de plus en plus violemment, notamment

par le biais de ces fausses accusations contre des militants, il n'arrive pas pour autant à leur faire baisser les bras et cesser le combat.

En les envoyant devant la justice, le patron voudrait réduire ces travailleurs au silence, les isoler en les faisant passer pour des voyous. Derrière cela, se cache la crainte des réactions ouvrières. Pour essayer de les empêcher, les patrons s'en prennent aux militants qui peuvent être des points d'appui pour les luttes indispensables contre la dégradation des conditions de travail à laquelle on assiste dans toutes les entreprises, avec comme seul mot d'ordre : plus de travail et de peine pour les travailleurs, pour plus de profits pour les actionnaires.

La guerre sociale menée par les patrons est de plus en plus féroce, car d'elle dépend



Le 16 novembre devant le Palais de Justice de Versailles.

leur enrichissement. Pour la mener, les patrons ont le soutien des institutions. Et, dans cette affaire, la police et la justice semblent bien au service de PSA.

Au commissariat de police de Conflans-Sainte-Honorine, les neuf militants avaient déjà été traités comme des voyous et maintenus durant neuf heures en garde à vue. Des témoins contradictoires n'ont même pas été convoqués.

Au tribunal, le ton de la procureure était encore plus haineux, qui a osé parler « d'un véritable coup de force » de la part des ouvriers. Ce prétendu coup de force se résume à avoir voulu discuter avec

un chef, pour lui reprocher d'avoir mis un travailleur revenant d'arrêt maladie sur un poste qu'il ne pouvait pas tenir pour cause de restriction médicale. Cette défense des conditions de travail d'un ouvrier est même devenue un acte délinquant puisque, comme le cite la presse, elle a déclaré que les prévenus ne se sont pas comportés en syndicalistes mais en délinquants. L'avocat du chef concerné, lui, a estimé que « la violence des propos, la répétition des questions, la présence de ce groupe, l'absence de liberté d'aller et venir a créé un choc psychologique particulièrement important » à celui-ci. Après

quoi, la procureure a réclamé cinq mois de prison avec sursis pour les prévenus, et l'avocat du chef soutenu par la direction un total de 30900 euros de préjudice.

Face à ces réquisitoires à charge, les militants ne se sont pas laissés démonter. Ils savent qu'on les attaque ainsi parce qu'ils gênent la politique de PSA et sa volonté d'exploiter en paix. La direction aura peut-être gain de cause lors du rendu du jugement, le 20 décembre, mais elle a perdu la bataille dans l'atelier, où les militants ne sont ni isolés ni démoralisés.

Marion Ajar

## GM&S - Guéret : des poursuites abandonnées

**Mercredi 15 novembre, Lech Kowalski a pu compter sur le soutien de plus d'une centaine de personnes pour se rendre à une convocation au tribunal de Guéret.**

Alors qu'il est accusé de rébellion lors de l'évacuation des travailleurs de GM&S de la préfecture le 20 septembre, le substitut du procureur voulait qu'il plaide coupable ! Le rendez-vous n'a pas duré plus de cinq minutes, Lech Kowalski et son avocat ayant déclaré qu'il faisait tout simplement son métier et que toutes les accusations sont fausses.

Depuis avril dernier, ce réalisateur travaille à un documentaire coproduit par Arte et filme le quotidien de la lutte des travailleurs de GM&S. Il est partout, filme tout. Son objectif est d'être au plus près des ouvriers et de témoigner sur leur lutte. Le 20 septembre, après la reprise de leur usine par GMD avec seulement 120 emplois préservés, il accompagnait les travailleurs venus à la préfecture demander des comptes sur les indemnités dues aux 157 licenciés.

Faute de réponse concrète, les travailleurs avaient décidé de rester. Le préfet avait alors fait encercler la préfecture, ordonnant l'évacuation par les CRS, qui ont commencé par intimider l'ordre à la presse de sortir. Lech Kowalski a refusé d'arrêter de filmer. Il allait dire plus tard qu'il en a eu assez de se voir interdire de filmer les moments importants de la lutte, comme ceux des négociations ou ceux où la police passe à l'action. Cela lui a valu d'être sorti violemment par des CRS qui, au passage, s'en sont pris à son matériel et ont cassé sa caméra. Une heure après, il a été arrêté avant de rester vingt heures en garde à vue et d'être accusé de rébellion.

Évidemment, dès sa sortie de garde à vue, Lech Kowalski est retourné auprès des travailleurs avec une nouvelle caméra. Ce 15 novembre, il s'est présenté à

la préfecture en arborant une magnifique caméra d'acier, en symbole de solidarité façonnée par les métallos de GM&S à partir de pièces auto. Après le rassemblement devant le tribunal, il les a rejoints à une nouvelle assemblée générale où se retrouvaient, toujours étroitement unis, les travailleurs licenciés et ceux qui sont repris, afin de discuter des actions à venir.

Le 21 novembre, on a appris que le parquet avait décidé de classer l'affaire, jugeant la procédure disproportionnée et les poursuites



Le journaliste devant la préfecture avec la caméra en acier.

inadaptées. Tant mieux, car la lutte des travailleurs de GM&S n'est pas finie, et

Kowalski a bien l'intention de continuer à la suivre.

Correspondant LO

## Lorient : exploitation dating

L'abattoir Bigard de Quimperlé, où travaillent 1200 personnes, et l'usine de traitement du poisson Cité-Marine, qui compte 800 salariés à Kervignac, ont organisé un job dating le 7 novembre à Lorient, autrement dit une publicité à leurs offres d'emplois. Selon leurs DRH, ces entreprises « embauchent en masse »... 30 à 40 salariés chacune

pour le moment. Comme le répètent à l'envi les patrons du secteur agro-alimentaire, il y aurait des emplois à pourvoir qui ne trouveraient pas de candidats.

Les postes à pourvoir chez Bigard sont surtout dans des secteurs où le travail est pénible, comme l'abattage et le désossage. Cité-Marine, quant à elle, est connue dans la région

pour ses bas salaires, ses cadences soutenues et ses horaires particulièrement contraignants, ce qui entraîne une rotation importante du personnel.

La solution est pourtant simple, pour ces patrons qui manqueraient de main-d'œuvre : augmenter les salaires et améliorer les conditions de travail.

Correspondant LO

## SNCF : la direction veut pouvoir licencier

Jusqu'à présent la SNCF, qui supprime en moyenne 3 000 emplois par an, utilisait surtout les démissions et les départs en retraite pour parvenir à ses fins. La direction vient de franchir un pas dans sa guerre aux cheminots en prévoyant d'instaurer le licenciement économique.

Au Technicentre industriel Charente-Périgord, où elle prévoit de supprimer 165 postes, 95 cheminots seront à reclasser. Le RH vient de demander à l'inspection du travail la possibilité de licencier économiquement les contractuels qui refuseraient les propositions de mutation qui leur seraient faites.

Sur 149 000 salariés de la SNCF, 134 000 sont actuellement au statut. 14 700, soit

près de 10% des cheminots, ont été embauchés comme contractuels, en CDI. Leur nombre augmente régulièrement et représente aujourd'hui selon la CGT 25% des embauches à l'exécution.

Les contractuels subissent du fait de leur contrat certaines discriminations en matière de salaire et de retraite. Mais, jusqu'à présent, le licenciement économique n'exis-

tait ni pour les cheminots au statut, ni pour les contractuels. Cette attaque frontale concerne maintenant tous les cheminots, quel que soit leur statut. Si désormais des cheminots contractuels peuvent être licenciés économiquement, cette menace concernera tous les cheminots.

Pepy, PDG de la SNCF, ne s'en cache pas. En juin dernier, évoquant lors d'un colloque une liste de contraintes qui désavantagent selon lui la SNCF face à la concurrence, il indiquait : « La réalité est que la SNCF a l'interdiction de licencier tout salarié pour des raisons d'insuffisance professionnelle ou économique.



À La Rochelle, le 29 septembre, à l'annonce des suppressions de postes.

[...] Si on veut de l'équité concurrentielle, il faut faire une adaptation résolue des conditions d'exploitation de l'opérateur historique en même temps qu'on ouvre à la concurrence. Il faut faire les deux choses en parallèle. »

Pepy veut donc pouvoir licencier à sa guise, comme il veut pouvoir démolir les conditions de travail, de retraite, de salaire. Il veut

faire peser la menace du chômage comme une épée de Damoclès sur la tête des travailleurs du rail.

Pepy déplore l'interdiction actuelle des licenciements économiques à la SNCF. Il faut au contraire l'imposer partout, dans le ferroviaire comme à l'échelle du pays.

Correspondant LO

## Vélib' : les travailleurs de Cyclocity déboutés

Le 14 novembre, les travailleurs de Cyclocity, la filiale de JCDecaux qui gérait les bicyclettes Vélib' en libre-service de Paris, ont été déboutés par le tribunal de grande instance de Nanterre (Hauts-de-Seine).

Ces travailleurs demandaient à la justice que leur contrat de travail soit transféré automatiquement au repreneur de Vélib', Smovengo. Le tribunal a rejeté non seulement la compétence des instances représentatives des salariés, le comité d'entreprise et le CHS-CT, mais aussi celle des syndicats CGT et SUD, qui épaulaient ces travailleurs à qui il est dénié de revendiquer « en lieu et place des salariés le transfert de leur contrat de travail ».

Selon le jugement, revendiquer le transfert d'un contrat de travail ne peut venir que du seul salarié. En réaction, ce n'est pas un seul salarié mais une soixantaine de travailleurs de Cyclocity qui ont protesté en occupant le siège de Cyclocity, à Cachan dans l'Essonne.

Dans cette affaire où JCDecaux a perdu l'appel d'offres de la mairie de Paris, celle-ci n'avait pas inclus dans son offre la clause juridique imposant au repreneur de reprendre les anciens salariés aux mêmes conditions que leur ex-patron.

Il s'agissait, pour la mairie, d'attirer un repreneur pouvant tirer un profit maximum de conditions d'exploitation plus dures pour les salariés. Le gagnant de l'appel d'offres, Smovengo, a bien proposé

aux ex-salariés de Cyclocity de les reprendre, mais avec 300 euros de moins sur la paye. D'où le recours en justice de ces salariés, d'autant plus indispensable que JCDecaux ne leur propose rien.

Les travailleurs de Cyclocity n'ont pas encore dit leur dernier mot. Mais ce jugement montre, alors que les ordonnances Macron ne sont pas encore complètement votées, ce que les patrons et son État ont en tête : permettre aux patrons d'user de toutes les ficelles pour tirer vers le bas salaires et conditions de travail.

Jacques Fontenoy

## Bus Transdev - Ecquevilly : les chauffeurs continuent

Après leur mouvement du 13 novembre, les chauffeurs du dépôt de bus Transdev d'Ecquevilly, dans les Yvelines, ont de nouveau débrayé lundi 20. Cette fois-ci, ils étaient encore plus nombreux que la semaine précédente et avaient le soutien des employés du garage.

Dans la semaine, la direction a reçu les délégués pour leur dire que, si elle annulait son projet de modifier les roulements, elle exigeait quand même que les chauffeurs travaillent un samedi sur trois, au lieu d'un samedi sur quatre actuellement. Et, si elle consent à rétablir la subrogation avec la Sécurité sociale, elle laisse planer la menace de la supprimer s'il y a trop d'arrêts maladie.

Pour les salariés, c'est

inacceptable. Cela reviendrait à accepter des reculs sur leurs conditions de vie et de travail. Bien sûr, personne n'est contre des bus le samedi mais, pour faciliter les roulements, la direction doit embaucher !

Les grévistes sont bien conscients de la gêne occasionnée par un service de bus très réduit, mais la direction en est seule

responsable. D'ailleurs, ils ont reçu de multiples marques sonores de soutien de la part de travailleurs qui passaient devant le dépôt en voiture.

Croissants, merguez, brochettes et discussions confortent le moral des grévistes et leur conviction qu'en se battant, ils sont dans leur bon droit.

Correspondant LO



Les chauffeurs en grève, le 20 novembre à Ecquevilly.

## Conseil national de l'industrie : nouveaux cadeaux aux licenciés

Accompagné lundi 20 novembre par neuf ministres sur le site de Valeo à Bobigny, le Premier ministre Édouard Philippe a parlé de reconquête industrielle.

Les patrons présents ont immédiatement traduit le dialecte ministériel en formule patronale plus directe, le fameux « par ici la bonne soupe » qu'ils étaient venus entendre.

Non contents d'avoir supprimé 1,9 million d'emplois dans l'industrie depuis 1980, de bénéficier

de nouvelles baisses de l'impôt sur les bénéficiaires, les patrons exigent toujours plus de subventions. Le Premier ministre était justement venu leur distribuer quelques friandises supplémentaires.

Ainsi, le 1er janvier 2018, devrait devenir opérationnel un nouveau fonds pour l'innovation doté de 10 milliards d'euros, composé de participations d'État dans des entreprises rapportant des dividendes et du produit de la vente d'actions d'Engie

et de Renault. L'ensemble devrait dégager entre 200 et 300 millions d'euros par an à se partager entre chasseurs de prime du patronat du secteur.

Le gouvernement a certes repoussé à plus tard une nouvelle baisse des charges patronales sur les salaires supérieurs à deux fois et demie le smic. Mais Philippe a promis au patronat qu'il déciderait lui-même du partage de la galette. À cette fin, Philippe Varin, qui sévit chez Areva après avoir supprimé des

milliers d'emplois et fermé l'usine d'Aulnay quand il était à la tête de PSA, sera nommé vice-président du Conseil national de l'industrie, tout en conservant son poste à la tête de l'organisation patronale France industrie.

Devenant l'interlocuteur principal de l'État en matière de politique industrielle, il fera ainsi office, sans le titre, de ministre de l'Industrie.

On est jamais mieux servi que par soi-même.

Gilles Boti

## La Poste – Lille : les grévistes se font entendre

À Lille, les facteurs subissent une nouvelle réorganisation, comme il y en a partout à La Poste, qui va supprimer des emplois en vue de faire de plus en plus de bénéficiaires.

Samedi 18 novembre, devant la surcharge de travail, les facteurs d'une unité de distribution de courrier de Lille ont arrêté le travail en faisant valoir un droit de retrait.

Ils réclamaient que deux facteurs en CDD, qui travaillent depuis longtemps avec eux, soient embauchés en CDI. Ils réclamaient aussi cinq embauches

supplémentaires pour combler les postes vacants.

Le lundi suivant, devant les facteurs de nouveau rassemblés, la direction promettait des embauches, mais sans vraiment s'engager. Malgré les sept vélos électriques neufs avec lesquels elle était venue, les facteurs ont refusé de se laisser prendre aux promesses. Malgré les pressions pour faire reprendre le travail, une dizaine d'entre eux se sont déclarés grévistes. Ils ont décidé d'aller informer les facteurs de l'unité de distribution du centre-ville.

Finalement, la direction a fini par céder : les deux collègues en contrat précaire ont été embauchés en CDI sur-le-champ. Elle s'engage aussi à payer les heures supplémentaires des facteurs, alors qu'elles ne l'étaient pas toujours. Et la journée de grève sera payée en recreditant les heures dans la semaine.

Bien sûr le recul n'est que partiel, mais les facteurs sont heureux d'avoir imposé l'embauche de leurs deux camarades et fait ainsi reculer en partie la direction.

Correspondant LO

## La Poste – Caen : pour les emplois

À la plateforme industrielle courrier (PIC) de Caen, 300 postiers trient le courrier pour trois départements. Cet effectif est en continuelle diminution, ce qui occasionne des surcharges de travail chroniques. Depuis quatre ans, il n'y avait guère de protestation collective, mais la colère s'accumulait.

Elle a éclaté à l'annonce d'un transfert d'activité de la nuit vers l'équipe d'après-midi. Tout le monde a compris qu'il fallait au moins cinq emplois

supplémentaires pour assurer le surplus. Une quarantaine de postiers se sont réunis pour exprimer leurs revendications à la direction. Face à la fin de non-recevoir, ils sont partis en grève vendredi 10 novembre, toujours aussi nombreux et sur plusieurs services.

La direction n'a pas encore reculé... les postiers non plus ! Le mouvement promet de continuer. Vendredi 17 novembre, l'équipe du matin est elle-même partie à 80 % en

grève pour la journée. Le discours du chef de production, arrogant et méprisant, n'a fait que renforcer la mobilisation, comme à plusieurs reprises dans les deux semaines précédentes.

Grâce à ces actions collectives, l'ambiance a changé : pour beaucoup de jeunes embauchés, c'est leur première grève, et ils n'ont pas été à la traîne. Les liens créés entre les services sont une force pour la suite.

Correspondant LO

## Arsenal de Lorient : répression en Égypte et complicité en France

Le gouvernement français se vante des bonnes relations avec l'Égypte, mettant en avant ses ventes d'armes. En effet l'État égyptien a acheté en 2014 quatre corvettes à l'entreprise française DCNS, aujourd'hui Naval Group.

La première a été conçue et fabriquée à l'arsenal de Lorient. Les trois autres sont assemblées au chantier naval al-Tersana à Alexandrie.

Naval Group n'est pas regardant sur les conditions d'exécution de ces corvettes. L'important, comme pour tout marchand d'armes, est le profit que cela va rapporter à ses actionnaires. La construction de ces navires est supervisée par les experts français de Naval Group qui fait pression pour accélérer la réalisation de ces bâtiments.

Or, en mai 2016, les ouvriers égyptiens du chantier de la société al-Tersana avaient fait part de leur mécontentement à la direction. Ils réclamaient une augmentation de leurs salaires, compris entre 800 livres



Au chantier naval d'Alexandrie, lors de la grève en mai 2016.

égyptiennes (39 euros) et 2 000 livres (97 euros), une couverture médicale, des primes de risque et le versement d'une prime pour le mois de ramadan.

Suite à ce mouvement de grève, la police militaire a été envoyée sur les lieux pour interdire l'accès du chantier aux 2 000 salariés civils, ingénieurs, techniciens et ouvriers, qui tous ont été suspendus par le directeur, un général.

Aujourd'hui encore, 750 à 800 autres salariés n'ont pas été réintégrés à leur poste. Suspendus de leur travail sans aucun licenciement officiel, ils n'ont aucun papier pour rechercher

un nouvel emploi.

Vingt-six ouvriers encouraient jusqu'à deux ans de prison pour avoir protesté en 2016 contre les conditions de travail et de salaire auxquelles ils étaient soumis. Ces camarades, bien qu'ouvriers civils d'une entreprise appartenant à l'armée, ont comparu devant des tribunaux militaires et attendaient le verdict du tribunal ce mois de novembre, verdict reporté pour la énième fois.

Côté direction de Naval Group, c'est silence radio. La répression antiouvrière du pouvoir égyptien bénéficie de la complicité française.

Correspondant LO

## Mayotte : grève au CHM



Le 7 novembre, l'intersyndicale sur la route du CHM de Mayotte.

En grève pendant huit jours, du 2 au 10 novembre, les agents du centre hospitalier (CHM) de Mayotte ont repris le travail après avoir obtenu une prime exceptionnelle de suractivité de 800 euros pour tous les agents ayant travaillé au moins six mois entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2017.

Pendant la grève, l'accès aux visiteurs et aux consultations avait été bloqué, les grévistes ayant fermé les grilles de l'hôpital.

Les grévistes réclamaient l'application de l'indexation à 53 % (prime de vie chère) et d'autres primes à l'égal de leurs collègues de La Réunion. Ils demandaient également l'égalité de traitement au sein du groupe hospitalier territorial (GHT) qui comprend aussi les hôpitaux de La Réunion. En effet ce partenariat régional n'a pas favorisé jusqu'à maintenant Mayotte, qui n'a perçu que 9 % des financements du schéma régional de santé.

Les salariés de l'hôpital de Mayotte ont dénoncé l'attitude de la ministre de

la Santé Agnès Buzyn, qui s'est rendue dans l'île peu avant la grève les mains vides en expliquant qu'elle était venue écouter, en laissant au ministre des Comptes publics Gérard Darmanin, qui devait venir après elle, le soin de faire les éventuelles promesses. Mais, comme par hasard, ce ministre a annulé sa visite à la dernière minute.

L'annonce du plan d'action du gouvernement, qui prévoit la modernisation et l'extension de l'hôpital et une augmentation du budget en 2018, est encore bien insuffisante pour permettre aux salariés du CHM de faire face dans des conditions convenables à l'activité croissante de l'hôpital.

Le personnel du CHM, qui a montré une fois de plus sa solidarité et sa détermination face à la direction de l'hôpital et à l'Agence régionale de santé (ARS), saura à nouveau se mobiliser pour l'amélioration de ses conditions de travail et de salaire.

Correspondant LO

## Salariés sous-traités

140 commerciaux embauchés par Impact Field Marketing sont menacés de licenciement. Samsung, pour qui ils travaillent et qui les avait aussi recrutés, change de sous-traitant au 1<sup>er</sup> janvier 2018. La société CPM, filiale du groupe Omnicom qui embauche environ 10 000 intervenants, a obtenu le marché. Elle refuse de reprendre les 140 salariés, malgré leur petit nombre. Augmenter la charge de travail de ceux qu'elle embauche

déjà est bien plus rentable.

Quant au groupe Samsung, il se considère comme un client qui a décidé de changer de service et qui est donc étranger au sort des salariés qu'il a pourtant recrutés.

La généralisation de la sous-traitance, pour les grandes entreprises, est un moyen de se débarrasser de la gestion de salariés, de les payer de moins en moins et de les licencier pour encore moins cher.

Inès Rabah

# La Révolution d'Octobre et le droit des peuples

Les bolcheviks s'étaient battus pour le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Dans cette prison des peuples qu'était l'Empire tsariste, cela signifiait se battre pour la fin de la domination russe sur les populations non-russes. Après Octobre, la révolution passa des paroles aux actes. Voilà ce qu'écrit à ce sujet Victor Serge dans son livre *L'an I de la Révolution russe*.

« Il restait à porter à l'impérialisme, continuateur des traditions conquérantes de la Grande-Russie féodale et commerçante, un coup décisif. (...) La vraie révolution russe devait, sous peine de compromettre irrémédiablement ses destinées, libérer sur l'heure les nationalités asservies à l'Empire écroulé.

La population de l'Empire se décomposait comme suit au point de vue des nationalités: Grands-Russiens 56 millions; Ukrainiens 22,3 millions; Blancs-Russiens 6 millions; Polonais 8 millions; Lithuaniens 3,1 millions; Allemands 1,8 million; Moldaves 1,1 million; Juifs 5,1 millions; Finlandais 2,6 millions; peuples du Caucase 1,1 million; peuples turco-tartares, 13 millions. Le statut de l'Empire était caractérisé par l'hégémonie absolue de la nation conquérante grand-russienne; sa langue était la seule langue officielle (...). De mars 1917 à octobre, le gouvernement provisoire,

soucieux de l'intégrité territoriale de l'ancien Empire et plus encore des avantages matériels que la bourgeoisie russe retirait de l'asservissement des peuples conquis, avait continué (...) la politique nationale de l'ancien régime. (...) Or la chute de l'autocratie avait déterminé le réveil des mouvements nationaux qui se traduisaient, en Finlande et en Ukraine notamment, par des tendances autonomistes. (...)

Le 2 novembre, (...) le gouvernement des soviets promulgua la Déclaration des droits des peuples de la Russie, que l'on peut résumer en trois points: 1° Égalité et souveraineté des peuples; 2° Droit des peuples à disposer d'eux-mêmes jusqu'à se séparer pour former des États indépendants; 3° Abolition de tous les privilèges nationaux et religieux; et libre développement de toutes les minorités nationales ou ethnographiques.

(...) Un appel aux travailleurs musulmans de la

Russie et de l'Orient était publié vingt jours plus tard (...). Jamais auparavant les Européens n'avaient tenu pareil langage à des peuples opprimés, asservis, conquis, « protégés » depuis des siècles: les traités secrets accordant Constantinople à la Russie, nous les avons déchirés. Déchiré, le traité de partage de la Perse! Déchiré, le traité de partage de la Turquie! Annulée, l'annexion de l'Arménie! « *Organisez librement, sans entraves, votre vie nationale... Vous devez être les maîtres de vos pays (...). Votre sort est entre vos propres mains.* »

## Le cas de l'Ukraine

Avant la guerre de 1914-1918, les trois quarts de la production totale du charbon de l'Empire provenaient de l'Ukraine; les deux tiers des minerais de fer; (...) les quatre cinquièmes du sucre; les neuf dixièmes des blés exportés par la Russie. C'était de beaucoup le pays le plus riche de l'Empire. (...) À la chute de l'autocratie, le réveil du mouvement national ukrainien devait être immédiat. Une sorte d'assemblée nationale ukrainienne, la Rada, se constitua (...). Aussi la Rada salua-t-elle la révolution d'Octobre comme une libération, mais (...) la bourgeoisie et la petite bourgeoisie



Au Congrès des peuples d'Orient en 1920, où 37 nationalités étaient représentées.

ukrainienne n'entendaient pas suivre le prolétariat dans les chemins de la révolution sociale. Or les soviets ouvriers d'Ukraine marchaient de pair avec ceux de Russie.

La Rada tenta de louer (...) Son manifeste du 7 novembre est un curieux pastiche des déclarations du gouvernement des soviets. Il prononce (...) la confiscation des terres des propriétaires fonciers, (...) la journée de huit heures, (...) des mesures énergiques pour mettre un terme à la guerre (...).

Tout en tenant cet habile langage, la Rada accordait aux officiers blancs et aux unités de troupe (...) le libre passage sur son territoire; refusait ce droit aux troupes rouges (...); désarmait les formations soviétiques. Le Conseil des commissaires du peuple lui

adressa, le 4 décembre, un ultimatum qui commençait par ces mots significatifs: « *Nous reconnaissons sans réserves ni conditions les droits nationaux et l'indépendance nationale du peuple ukrainien.* »

La Rada dut déposer le masque (...). La grève générale éclata à Kiev. (...) Les rouges entrèrent dans Kiev (...).

La France, intervenant en faveur de la contre-révolution, ne s'était pas bornée à reconnaître hâtivement l'indépendance de l'Ukraine et à envoyer à Kiev une mission militaire; elle avait consenti un prêt de 180 millions de francs. La Rada, ainsi appuyée par le gouvernement français, conseillée par des agents français (...), sollicita, contre le bolchevisme, l'appui des Empires centraux. »

## QUI SOMMES-NOUS ?

### Lutte ouvrière

Union communiste (trotskyste),  
membre de l'Union communiste internationaliste

L'Union communiste (trotskyste) qui publie *Lutte ouvrière*, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui communisme et socialisme sont le seul avenir pour l'humanité. Celle-ci est menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle, dont la division en classes sociales repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Nous sommes convaincus que les travailleurs peuvent remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt personnel au maintien de l'actuelle société. Pour cela ils devront remplacer l'État de la bourgeoisie pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages du pouvoir économique et politique. Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre.

Les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé.

Lutte ouvrière est éditée par la société Éditions d'Avron - 6, rue Florian 93500 Pantin - Téléphone: 01 48 10 86 20 - SARL au capital de 7 622,45 euros, durée cinquante ans à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1970 - Gérant: Michel Rodinson. Associés: René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de la publication et responsable de la rédaction: Michel Rodinson. - Tirage: 12000 exemplaires. Impression: La Galiote Prenant, 70 à 82 rue Auber, 94400 Vitry-sur-Seine - Commission paritaire des publications n° 1019 C 85576 - ISSN 0024-7650 - Distribué par les MLP (Messageries lyonnaises de presse) - Dépôt légal novembre 2017.

Toute correspondance à LUTTE OUVRIÈRE - BP 20029 - 93501 PANTIN CEDEX

## Soutenir financièrement Lutte ouvrière

Contrairement aux partis qui défendent l'ordre social, qui sont financés par la bourgeoisie à travers de multiples canaux, qui monopolisent les passages dans les grands médias, Lutte Ouvrière ne peut compter, pour exister, éditer des affiches, des tracts, financer les campagnes électorales et toutes ses interventions, que sur ceux qui sympathisent avec son combat. C'est pourquoi nous faisons appel à vous. Les dons et cotisations versés à un ou plusieurs partis politiques ne peuvent excéder au total 7 500 euros par an. Si vous souhaitez nous soutenir financièrement, merci de nous adresser vos dons par chèque libellé à l'ordre de :

Association de financement du parti Lutte Ouvrière, En les remettant à un militant ou en les envoyant à l'adresse suivante : LUTTE OUVRIÈRE BP 20029 - 93501 PANTIN CEDEX. Merci d'indiquer lisiblement vos nom, prénom et adresse, pour permettre l'envoi du reçu fiscal auquel ce don donnera droit. En effet, les dons à un parti politique donnent droit à une réduction d'impôt dans la proportion de 66 % de ce don et dans la limite de 20 % du revenu imposable. Ainsi un don de 300 euros donnera droit à une réduction d'impôts de 200 euros, à condition que l'impôt sur le revenu dépasse cette somme.

Seuls les dons inférieurs à 150 euros peuvent être versés en espèces. Ces dons en espèces donnent lieu à un reçu, comme tous les autres dons, mais n'ouvrent pas droit à une réduction fiscale. L'association de financement du parti Lutte Ouvrière a été agréée le 30 novembre 2009. Elle est seule habilitée à recueillir les dons de personnes identifiées. L'article 11-4 de la loi du 11 mars 1988 précise que les dons et cotisations d'une personne physique à un ou plusieurs partis politiques sont plafonnés à 7 500 euros par an. L'article 11-5 de cette loi dispose que « ceux qui ont versé des dons à un ou plusieurs partis politiques en violation de l'article 11-4 sont punis d'une amende de 3 750 euros et d'un an d'emprisonnement ».



## Bulletin d'abonnement

Je souhaite m'abonner à  Lutte ouvrière  Lutte de classe  
 Nom ..... Prénom .....  
 Adresse .....  
 Code Postal ..... Ville .....  
 Ci-joint la somme de :  
 Chèque à l'ordre de Lutte ouvrière ou virement postal : CCP 26 274 60 R Paris  
 à adresser à LUTTE OUVRIÈRE, BP 20029, 93501 PANTIN CEDEX

Tarif des abonnements	Lutte ouvrière		Lutte de classe
	6 mois	Un an	Un an
France, Outre-mer	20 €	40 €	15 €
Outre-mer avion	28 €	56 €	17 €
Reste de l'Europe	38 €	76 €	20 €
Reste du monde	46 €	91 €	24 €

Envoi sous pli fermé : tarifs sur demande.

## Sur Internet

www.lutte-ouvriere.org  
 www.union-communiste.org  
 contact@lutte-ouvriere.org

## Vidéos

www.lutte-ouvriere.org/multimedia  
**Pour les malvoyants**  
 www.lutte-ouvriere-audio.org

# Assaut de Saint-Denis: le combat continue pour le relogement des sinistrés

**Samedi 18 novembre, à l'appel du DAL (Droit au logement) et des associations, plus d'une centaine de personnes ont manifesté leur soutien aux victimes de l'assaut du 48, rue de la République à Saint-Denis. En novembre 2015, la police, voulant arrêter deux terroristes du 13 novembre, a littéralement détruit l'immeuble où ces derniers s'étaient réfugiés. Pendant des heures, les résidents ont vécu l'horreur, sous les tirs des policiers.**

Deux ans après, moins de la moitié des habitants a été relogée. Ils ont tout perdu, leur habitation, leurs biens, leur travail pour certains parce qu'ils ont été blessés moralement et physiquement. L'État leur dénie le statut de victimes du terrorisme. Pire, cinq d'entre eux sont à la rue. Pour protester contre ce déni de justice, ils ont planté cinq tentes devant leur ancien immeuble.

À l'occasion de la manifestation, les témoignages se sont succédé : un des habitants, logé dans un

hôtel miteux, a raconté son quotidien : 9 m<sup>2</sup> pour deux, 12 m<sup>2</sup> pour trois, des chambres sans hygiène, avec des souris. Un autre a montré ses quittances EDF : s'il n'a toujours pas de logement pérenne, il reçoit toujours les factures de son ancien appartement. Un troisième vit aujourd'hui dans sa voiture, à 62 ans. La préfecture a refusé sa demande de régularisation parce qu'il ne continuait pas à faire la preuve d'une recherche d'emploi. Il avait bien fourni un certificat d'embauche... qui

n'a pas abouti. Il a perdu son hébergement d'urgence parce qu'il s'est rendu trois semaines dans sa famille. Le Samu social lui avait pourtant assuré qu'il le retrouverait à son retour. L'un des sinistrés protestait justement en disant qu'un hébergement d'urgence ne devait pas être « une assignation à résidence » ou « une prison ». Les habitants du 48 demandent à l'État qu'il relogé immédiatement les cinq personnes à la rue et qu'il donne des papiers à ceux qui ont été déboutés.

La manifestation a déjà porté ses fruits puisque deux sinistrés ont obtenu dès le lundi un récépissé et la promesse de la préfecture de revoir leur situation. Pour autant, les cinq habitants sont toujours à la rue et la mobilisation pour leur relogement n'est pas près de faiblir.

**Aline Urbain**



## Charlie Hebdo – Mediapart: débat ou caricature ?

**Depuis que Charlie Hebdo a caricaturé dans son style habituel l'intellectuel islamiste Tariq Ramadan, accusé de violences sexuelles, la polémique a enflé dans les médias. Le journaliste de Mediapart Edwy Plenel a accusé Charlie de complaisance envers l'islamophobie.**

Puis le débat s'est enrichi, ou plutôt s'est encore appauvri, quand Manuel Valls s'en est mêlé. Celui qui, Premier ministre, chassait les Roms et jouait allègrement à confondre musulman et terroriste, a vu là l'occasion de faire reparler de lui en se livrant, au nom de la laïcité, à des tirades que ne renierait pas une Le Pen.

Charlie Hebdo, on le sait, s'est spécialisé dans l'anticléricalisme et, comme il sied à son style bien particulier de journal satirique, il le fait à coups de caricatures que l'on peut ou non apprécier, d'autant qu'elles tendent aussi souvent à mettre dans le même sac les militants de l'obscurantisme, les tartufes à la Tariq Ramadan, et la masse des fidèles des religions. On peut trouver leur goût douteux ou surtout penser, comme

c'est notre cas, que le combat contre l'obscurantisme religieux mérite d'autres arguments. Mais, quoi qu'il en soit, personne n'est obligé d'acheter Charlie.

Mais surtout, comment la publication d'une caricature de Tariq Ramadan peut-elle suffire à déclencher, dans une partie de ce qu'on appelle la gauche, une telle levée de boucliers ? Le fait est que beaucoup en sont venus à voir dans toute critique de la religion, et en particulier de l'islam, de l'islamophobie voire du racisme. Mais c'est avoir bien du mépris pour les masses influencées par la religion que refuser de discuter de leurs croyances et de ce que souvent elles impliquent.

C'est ainsi qu'on risque de se retrouver dans le camp d'un Tariq Ramadan. Suffisamment beau parler

pour avoir décroché une chaire à Oxford en tant que philosophe, et sans même parler des accusations de harcèlement qui le visent, celui-ci continue de défendre la charia, le port du voile pour les femmes, la lapidation de l'épouse adultère ou les exécutions pratiquées en Arabie saoudite, tout cela au nom de la défense de la tradition religieuse...

Il y a une lutte à mener pour changer la société, et elle est à mener sur tous les plans. Cela inclut la lutte contre le racisme, contre l'obscurantisme religieux, contre les violences sexuelles, contre toutes les discriminations et les idées fausses que la société capitaliste secrète ou revivifie en permanence, et bien sûr la lutte contre le capitalisme lui-même. Mais si cette lutte se rabaisse au niveau d'une polémique entre un Manuel Valls et un Tariq Ramadan et leurs alliés, elle est perdue d'avance.

**P. S.**

## Marché de l'art: des sommes folles dans un système fou

En dix-neuf minutes, le tableau *Salvator Mundi*, de Léonard de Vinci, a été vendu 450,3 millions de dollars, soit plus de 380 millions d'euros.

Il devient ainsi le tableau le plus cher jamais acheté, loin devant *Les femmes d'Alger* de Picasso, vendu 179,4 millions de dollars en 2015 ou *Tableau sans titre* de Jean-Michel Basquiat, vendu 110,5 millions de dollars au printemps dernier.

Le vendeur, un milliardaire russe, propriétaire également du club de foot AS Monaco, avait acheté ce Léonard de Vinci en 2013, pour la modique somme de 127,5 millions de dollars. Il aura ainsi empoché 322,8 millions de dollars en moins de vingt minutes.

Les heureux acquéreurs de l'œuvre seraient, eux, deux fonds d'investissement qui destineraient le tableau à être loué, pendant plusieurs années, à tour de rôle, à de grands musées. Pour ces derniers, exposer un tel tableau leur garantirait de nombreux visiteurs, et donc des rentrées d'argent importantes, pour eux et pour les propriétaires de l'œuvre.

Il y a longtemps que l'art est un marché comme un autre, et que les œuvres sont des placements spéculatifs attirant des capitaux

énormes. Au cours des dix dernières années, les banques ont constitué entre 350 et 400 fonds d'art dont la mission est de miser sur les œuvres à vendre, contribuant à en monter les prix vers des chiffres astronomiques. D'après le fondateur d'Artprice, leader mondial de l'information sur le marché de l'art, cité par le *Journal du Dimanche* : « Les œuvres sont un placement sûr et peu risqué parce qu'elles sont portées par l'appétit dévorant des musées. Un lot de plus de 50 000 euros peut rapporter en moyenne annuelle 11 % (...), au-dessus d'un million, son retour sur investissement peut dépasser les 18 % ».

L'avenir dira si le placement est risqué ou non, mais, quoi qu'il en soit, la place de ces chefs-d'œuvre serait dans des musées publics, où chacun devrait pouvoir les contempler gratuitement. Les prix record qu'ils atteignent en disent long sur la folie du système capitaliste, qui peut tout transformer en objet de spéculation et en placements financiers, alimentés par des capitaux colossaux, eux-mêmes fruits de l'exploitation de centaines de millions de travailleurs à travers le monde.

**Jacques Le Gall**

## Avec Loïc de Jolie Môme

Loïc Canitrot, de la Compagnie Jolie Môme, passera en procès le jeudi 30 novembre au tribunal correctionnel de Paris.

Pour le soutenir contre les mensonges d'un cadre du Medef qui l'accuse de lui avoir porté des coups, un rassemblement

est organisé à 8 heures le même jour devant le tribunal.

Lutte ouvrière s'associe à ce rassemblement.